Office des personnes handicapées du Québec

Rapport annuel 2000-2001

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-19511-X
ISSN : 1201-9461

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en conformité avec l'article 23 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., c. E-20.1), le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année financière 2000-2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec,

Agnès Maltais

Québec, 2001.

Madame Agnès Maltais
Ministre responsable de l'Office des
personnes handicapées du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, en conformité avec l'article 23 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., c. E-20.1), le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année financière 2000-2001.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Office et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec,

Norbert Rodrigue

Drummondville, 2001.

Table des matières

Mot du président-directeur général 9

Organigramme 24-25

1 Chapitre 1
L'Office des personnes handicapées du Québec 11

1.1 Le statut, l'origine, la mission et les rôles de l'Office 11
1.2 Le conseil d'administration 11
1.3 Les ressources humaines et l'organisation 12
1.4 Les ressources financières 15

2 Chapitre 2
Le mandat de l'Office 17

2.1 La coordination 17
2.2 La promotion 17
2.3 Le conseil aux personnes 17
2.4 L'intégration 17

3 Chapitre
Les activités et les programmes 19

3.1 Les activités et les programmes reliés au mandat 19
3.1.1 L'intervention de coordination nationale et régionale 19
3.1.2 L'information et le soutien-conseil aux personnes handicapées 22
3.1.3 La promotion des intérêts des personnes handicapées 22
3.1.4 L'évaluation de l'intégration sociale 22
3.1.5 Les statistiques 23
3.1.6 Le Centre de documentation 27
3.1.7 Les contrats d'intégration au travail 28
3.1.8 Les centres de travail adapté 30
3.1.9 Les organismes de promotion 35
3.1.10 Le soutien à l'expérimentation 37
3.1.11 Les activités de communication 39
3.2 Les activités de planification et de contrôle 40
3.2.1 La vérification interne 40
3.2.2 La gestion de l'informatique 41
3.2.3 Protection des renseignements personnels 41
3.2.4 La modernisation de la fonction publique 42

Coordonnées du siège social et des bureaux régionaux de l'Office des personnes handicapées du Québec 43

Liste des tableaux

Tableau 1 Répartition du personnel depuis 1998-1999 12
Tableau 2 Répartition des effectifs réguliers et occasionnels 2000-2001 13
Tableau 3 Personnes employées à l'Office faisant partie des groupes cibles visés par la Politique d'égalité en emploi et le Plan d'embauche au 31 mars 2001 13
Tableau 4 Évolution de la répartition des groupes cibles vs le personnel en place depuis 1998 13
Tableau 5 Répartition des groupes cibles parmi les nouvelles embauches 2000-2001 14
Tableau 6 État comparatif aux Livres des crédits 15
Tableau 7 Résultats de fermeture 16
Tableau 8 Thématiques d'intervention de l'Office 19
Tableau 9 Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le type d'organisme, 1998-1999 à 2000-2001 26
Tableau 10 Répartition des questions soulevées par les demandes d'information statistique reçues, selon la thématique ciblée, 1998-1999 à 2000-2001 26
Tableau 11 Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le délai de réponse, 1998-1999 à 2000-2001 27
Tableau 12 Données comparatives de certaines activités 28
Tableau 13 Répartition des visiteurs, selon qu'ils soient de l'interne ou de l'externe 28
Tableau 14 Répartition de la clientèle externe qui consulte le Centre de documentation, selon le type de milieu 28
Tableau 15 Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 2000-2001 - CIT réguliers et CIT-SOFI 29
Tableau 16 Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1999-2000 - CIT réguliers et CIT-SOFI 29
Tableau 17 Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1998-1999 - CIT réguliers et CIT-SOFI 30
Tableau 18 Subventions versées en 2000-2001 – CTA réguliers et CTA-SOFI 32

106-02060/

Tableau 19 Subventions versées en 1999-2000 – CTA réguliers et CTA-SOFI **33**

Tableau 20 Subventions versées en 1998-1999 – CTA réguliers et CTA-SOFI **34**

Tableau 21 Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001 – Organismes nationaux **35**

Tableau 22 Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001 – Organismes régionaux **36**

Tableau 23 Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001 – Organismes de base **37**

Tableau 24 Synthèse du nombre d'organismes subventionnés et des montants accordés d'avril 1998 à mars 2001 **37**

Tableau 25 Suivi budgétaire du Programme de subventions à l'expérimentation 2000-2001 **38**

Mot du président

L'Office des personnes handicapées du Québec vient de connaître une autre année fructueuse de sensibilisation à l'exercice des droits des personnes handicapées. Nous nous sommes préoccupés cette année de suggérer des ajustements législatifs et réglementaires à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées afin de mieux assurer notre mission. Ces travaux ont été menés en collaboration avec les représentants des ministères et autres partenaires gouvernementaux concernés par ces ajustements législatifs.

Afin de nous assurer que l'intégration sociale des personnes handicapées occupe un plus grand espace dans les débats sociaux, l'Office a participé à plusieurs consultations, a effectué diverses représentations et a continué d'intervenir au sein de divers comités. Par ces actions visibles, l'Office vise à transmettre et à partager son expertise sur les questions concernant les personnes handicapées.

La première année d'existence de la Direction des communications a également fortement contribué à dégager un espace public pour notre organisation. Ce nouvel instrument nous permet de mieux assurer la promotion des droits des personnes handicapées auprès de la population en général, particulièrement pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées.

L'élaboration de plusieurs activités permettant de faire connaître le vécu tangible des gens qui vivent avec des incapacités a également été au cœur de nos préoccupations. Soulignons par exemple, l'étroite collaboration entre l'Office et le Musée de la civilisation dans le but de concevoir une exposition portant sur la réalité des personnes handicapées.

L'Office a de plus procédé au transfert de son programme Contrat d'intégration au travail à Emploi-Québec. Ce transfert, effectué au nom de l'intégration sociale des personnes handicapées, a été réalisé dans un souci constant de collaboration intergouvernementale.

L'exercice 2000-2001 a été guidé par des priorités précises dictées par le conseil d'administration de l'Office. Nous y avons consacré toutes nos énergies dans la mesure des ressources qui nous étaient allouées pour réaliser notre mission. Ces priorités ont de plus directement inspiré le début de nos travaux sur la planification stratégique, tels que prescrits par la Loi sur l'administration publique.

L'Office a également travaillé étroitement avec les associations de personnes handicapées. En plus de collaborer avec elles, nous avons continué nos démarches afin que ces organismes bénéficient d'un soutien financier accru. Ainsi, en décembre 2000, la ministre responsable de l'Office était en mesure d'annoncer la récurrence d'un montant de 1,4 M $. Ce nouvel argent a la particularité d'être distribué de façon majoritaire aux organismes de base qui oeuvrent au niveau local.

Il faut ici souligner la compétence de nos ressources humaines ainsi que les alliances et les partenariats visant à augmenter la portée de notre action. En effet, à la suite des commentaires entendus depuis le début de mon mandat, j'ai senti la nécessité, pour l'Office et son personnel, d'assumer un plus grand leadership auprès des partenaires et des décideurs, afin qu'ils reconnaissent l'importance de se préoccuper davantage des besoins de leurs concitoyennes et concitoyens handicapés. Le personnel de l'Office assure donc une présence plus large dans les zones d'influence et ce, sur tout le territoire.

L'année qui vient sera à nouveau guidée par notre mission, soit la promotion de l'exercice des droits des personnes handicapées. Vient s'ajouter à cela, le respect des ressources humaines et de nos clientèles.

Je remercie tous les membres du personnel ainsi que nos partenaires pour leur apport remarquable à la progression de l'intégration sociale des personnes handicapées. J'ose espérer que la lecture de ce rapport annuel vous permettra de mesurer les efforts consentis par le conseil d'administration et le personnel de l'Office afin que les personnes handicapées puissent exercer pleinement leur citoyenneté.

Le président,

Norbert Rodrigue

1. Chapitre 1
L'Office des personnes handicapées du Québec

1.1 Le statut, l'origine, la mission et les rôles de l'Office

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est un organisme gouvernemental institué le 23 juin 1978, par l'adoption unanime à l'Assemblée nationale du Québec de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Son mandat général se définit comme suit : veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, les informer et les conseiller, promouvoir leurs intérêts et favoriser leur intégration sociale, professionnelle et scolaire.

Il jouit du pouvoir de décider, d'une façon autonome, de diverses mesures en matière de planification de ses politiques et de ses règlements.

1.2 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé de 25 membres dont 14 nommés par le gouvernement et 11 membres d'office. Il a tenu quatre séances régulières en 2000-2001. Le comité exécutif, formé de cinq membres, a tenu cinq séances.

Au 31 mars 2001, les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec :

Membres nommés

* **Norbert Rodrigue,** président-directeur général de l'Office des personnes handicapées du Québec ;

* **Rollande Barabé-Cloutier,** de Trois-Rivières (région 04), vice-présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec ;

* **Jacques Audy,** de Québec (région 03) ;

Guy Boisjoli, de Lanoraie d'Autray (région 14), à compter du 14 février 2001 ;

Claudette Carbonneau, de Montréal (région 06) ;

Martin Comeau, de Montréal (région 06) ;

Pierre Couture, de Drummondville (région 17) ;

* **Jean-Guy Frigon,** de Joliette (région 14) ;

Richard Lavigne, de Montréal (région 06) ;

Jocelyne Légaré, de Hull (région 07) ;

* **Pierre-Noël Léger,** de Saint-Sauveur-des-Monts (région 15) ;

Gilles Mongrain, de Rimouski (région 01) ;

Diane Roy, de Fleurimont (région 05) ;

Luciana Soave, de Montréal (région 06).

* *Membres du comité exécutif*

Des 14 membres votants prévus dans la loi, 11 sont nommés par le gouvernement après consultation du milieu des personnes handicapées et deux autres après consultation des syndicats et du patronat.

Nous retrouvons cinq personnes handicapées et trois parents d'enfant handicapé. Les clientèles représentées sont celles ayant une déficience motrice (2 membres), une déficience auditive (1 membre), une déficience intellectuelle (2 membres), une déficience visuelle (1 membre), des troubles du langage et de la parole (1 membre), celles des communautés ethnoculturelles (1 membre) et des organismes communautaires (1 membre).

Membres d'office

Jocelyne Montminy, ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;

Marie-Josée Champagne, ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

Margaret Rioux-Dolan, ministère de l'Éducation du Québec ;

Manon Dumouchel, ministère de l'Industrie et du Commerce ;

Claude Martin, ministère des Transports du Québec ;

François Duranleau, ministère de la Solidarité sociale ;

Rachel Ruest, ministère de la Santé et des Services sociaux ;

Albert Thibault, ministère de la Justice du Québec ;

Nicole Moreau, ministère du Travail ;

Vacants, Services gouvernementaux du Conseil du trésor et ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Ces membres non votants représentent des ministères qui ont des responsabilités à l'égard des personnes handicapées.

Les principales décisions du conseil

Le conseil d'administration a adopté les documents suivants :

— Modifications des normes du Programme de subventions à l'expérimentation 2000-2001 et du Programme de subventions aux CTA 2000-2001 ;

— Mémoire de l'OPHQ sur la consultation concernant des projets de nouveaux régimes pédagogiques du ministère de l'Éducation du Québec ;

— Rapport annuel 1999-2000 ;

— Position de l'OPHQ concernant la consultation portant sur le financement et l'organisation des services de santé et des services sociaux (Commission Clair) ;

— Mémoire présentant les commentaires de l'Office sur le projet de politique scientifique du Québec ;

— Projet de planification stratégique de l'OPHQ 2001-2004.

De plus, le conseil a décidé du transfert du programme Contrat d'intégration au travail (CIT).

Les principales discussions ont porté sur les sujets suivants :

— budget des organismes de promotion ;

— Semaine québécoise des personnes handicapées ;

— révision de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées ;

— Rapport sur la consultation publique et ses recommandations à propos de la proposition de politique *Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec* ;

— Cadre de référence portant sur les services de soutien à domicile.

1.3 Les ressources humaines et l'organisation

Le personnel de l'Office

Le personnel de l'Office est régi par la Loi sur la fonction publique. Pour l'exercice financier 2000-2001, le total des effectifs autorisés était de 145 ETC (équivalent à temps complet) et une masse salariale de 7 437 300 $ a été attribuée à cette fin en début d'année. Des réaménagements budgétaires à partir de différents efforts de rationalisation dans les autres budgets administratifs nous ont permis de hausser la masse salariale à 7 616 117 $.

Au cours de l'année, il y a eu au sein du personnel régulier 7 départs par mutation. Durant cette même période, l'Office a comblé 9 emplois par affectation, 6 par mutation, 3 par promotion sans concours et 11 par recrutement.

Au 31 mars 2000, l'OPHQ augmente le nombre de ses effectifs autorisés au siège social afin de se doter d'une Direction des communications et d'affecter un plus grand nombre d'effectifs à la Direction de la recherche, du développement et des programmes pour accentuer tant ses interventions dans le développement de la recherche que ses interventions de coordination et de concertation sur le plan national. De plus, en février 2001, l'Office implante une Direction des services de soutien à la gestion qui regroupe les services administratifs des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, et qui a pour mandat de soutenir l'organisation dans la mise en place, l'opérationnalisation et le suivi de la planification stratégique. Dans le but de consolider sa présence régionale, l'Office a ouvert au printemps 2001 un bureau régional à Laval, portant à seize le nombre de ses bureaux couvrant toutes les régions du Québec. Au 31 mars 2001, la proportion du personnel de l'Office travaillant au sein de la Direction des bureaux régionaux était de 85 personnes représentant 54,14 % de l'ensemble du personnel en place. Le tableau 1 présente la répartition du personnel depuis 1998-1999.

Tableau 1
Répartition du personnel depuis 1998-1999

Année	Siège social	Régions		Total
31 mars 98 (postes autorisés)	60	85	58,60 %	145
31 mars 98 (personnes en place)	71	83	54,00 %	154
31 mars 99 (postes autorisés)	60	85	58,60 %	145
31 mars 99 (personnes en place)	62	83	57,00 %	145
31 mars 2000 (postes autorisés)	72	73	51,30 %	145
31 mars 2000 (personnes en place)	69	82	54,30 %	151
31 mars 2001 (postes autorisés)	72	73	51,30 %	145
31 mars 2001 (personnes en place)	72	85	54,14 %	157

Tableau 2
Répartition des effectifs réguliers et occasionnels 2000-2001

Catégorie d'emploi	ETC 2000-2001	En place au 31 mars 2001
Hors cadre	1	1
Cadre supérieur	5	5
Cadre intermédiaire	0	0
Professionnel	69	58
Fonctionnaire	70	58
Sous-total	**145**	**122**

Personnel occasionnel

Catégorie d'emploi	ETC 2000-2001	En place au 31 mars 2001
Hors cadre	0	0
Cadre supérieur	0	0
Cadre intermédiaire	0	0
Professionnel	0	10
Fonctionnaire	0	25
Sous-total	**0**	**35**

Ensemble des effectifs

Catégorie d'emploi	ETC 2000-2001	En place au 31 mars 2001
Hors cadre	1	1
Cadre supérieur	5	5
Cadre intermédiaire	0	0
Professionnel	69	68
Fonctionnaire	70	83
Total	**145**	**157**

La politique d'égalité en emploi

Soucieux d'assurer une meilleure représentation des femmes, des membres des communautés ethnoculturelles, des personnes handicapées et des anglophones dans la fonction publique, l'Office continue de mettre en œuvre des mesures favorisant l'embauche de personnes représentant l'ensemble des groupes de la société québécoise. Le tableau 3 illustre la présence au sein de l'Office, au 31 mars 2001, des différents groupes cibles visés par la Politique d'égalité en emploi et le Plan d'embauche du gouvernement.

Tableau 3
Personnes employées à l'Office faisant partie des groupes cibles visés par la Politique d'égalité en emploi et le Plan d'embauche au 31 mars 2001

Catégorie d'emploi	Femmes	Comm. ethno-cult.	Anglo.	Personnes handicapées	Total
Hors cadre	0	0	0	0	0
Cadre supérieur	1	0	1	1	3
Cadre intermédiaire	0	0	0	0	0
Professionnel	33	4	1	7	45
Fonctionnaire	69	1	0	13	83
Total	**103**	**5**	**2**	**21**	**131**

Le tableau 4 représente l'évolution de la répartition des groupes cibles au sein des effectifs de l'Office des personnes handicapées du Québec. Les stagiaires, étudiantes et étudiants stagiaires ne sont pas inclus dans les données de ce tableau.

En 1999, le Conseil du trésor a établi diverses mesures administratives ayant pour but d'augmenter la présence des Québécois et Québécoises de toutes origines. Parmi celles-ci, le Conseil du trésor a déterminé que 25% des nouvelles embauches au sein de la fonction publique doivent provenir de membres de communautés ethno-culturelles, d'anglophones et d'autochtones. Au cours de l'année 2000-2001, des 35 nominations effectuées au niveau des emplois réguliers, occasionnels et étudiants stagiaires, l'Office n'a embauché aucune nouvelle personne membre des groupes ci-haut mentionnés. Cependant, lorsque l'Office inclut les personnes handicapées à l'intérieur des groupes cibles et que l'on inclut également les emplois d'été au nombre des nouvelles embauches de l'année, le pourcentage atteint 18,6 % des 43 nouvelles embauches effectuées.

Tableau 4
Évolution de la répartition des groupes cibles vs le personnel en place depuis 1998

	98-99		99-00		00-01	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Femmes	97	66,90	103	66,88	103	65,60
Communautés ethno-culturelles	5	3,45	6	3,90	5	3,18
Anglophones	2	1,38	2	1,30	2	1,27
Personnes handicapées	17	11,72	19	12,34	21	13,37
Proportion des groupes cibles vs total des effectifs	**121/145**	**83,45**	**130/154**	**84,42**	**131/157**	**83,43**

Tableau 5
Répartition des groupes cibles parmi les nouvelles embauches 2000-2001

Type d'emploi	Nombre d'embauches effectuées	Non membre d'un groupe cible	Communautés ethno-culturelles	Autochtones	Anglophones	Personnes handicapées
Régulier	12	11	0	0	0	1
Occasionnel	20	17	0	0	0	3
Étudiants stagiaires	3	2	0	0	0	1
Emploi d'été	8	5	0	2 (1 p.h.)	0	1
Total :	**43**	**35**	**0**	**2**	**0**	**6**

Le tableau 5 représente, en fonction du type d'emploi, la répartition des nouvelles embauches effectuées en 2000-2001 et ce, par groupes cibles.

À la lecture des données présentées dans le tableau 5, on constate que parmi les 43 embauches effectuées, on retrouve 6 personnes handicapées dont l'une d'entre elles est aussi membre du groupe cible autochtone.

Les autres politiques internes à l'Office

Dans le cadre de son Programme d'aide aux employées et employés (PAE), une entente de service déjà conclue avec une firme spécialisée a permis d'offrir des services de qualité au personnel de l'Office.

Afin de respecter la politique gouvernementale visant à contrer le harcèlement sexuel et le harcèlement selon les autres motifs énumérés à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne, l'Office a continué d'appliquer sa procédure interne afin de se conformer à la politique gouvernementale.

Par sa politique de développement des ressources humaines, l'OPHQ permet au personnel d'acquérir, de maintenir ou d'améliorer des connaissances, des habiletés et des aptitudes en relation avec l'emploi occupé. Dans le cadre de l'application de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, l'Office a dépassé l'objectif de 1% d'investissement de la masse salariale en formation. Pour l'année civile 2000, l'Office a déclaré 71 173,71 $ en termes de dépenses admissibles représentant ainsi 1,03 % de sa masse salariale. Un total de 290,7 jours de formation et 120 participations ont été comptabilisés. Les activités de formation concernent principalement l'informatique (Excel, Word 97, Netscape), les communications orales et écrites, le service à la clientèle, la croissance personnelle (Mieux se connaître dans ses relations), l'intégration des personnes handicapées, les habiletés de gestion, le développement des connaissances en ressources humaines, en ressources financières et en santé et sécurité au travail.

En santé et sécurité au travail, aucun événement n'a été reconnu comme accident de travail en 2000-2001. Les actions prioritaires ont été la mise à jour de la Politique en matière de santé et sécurité du travail et de la procédure d'évacuation au siège social, la requalification des secouristes dans les différents établissements de l'OPHQ et la tenue d'une session de formation pour l'ouverture manuelle des portes d'ascenseur lors de procédures d'urgence pour le personnel de l'Office.

La Politique d'adaptation des postes et du milieu de travail, quant à elle, s'adresse au personnel régulier, occasionnel ou stagiaire ayant des limitations fonctionnelles significatives et persistantes qui le limitent dans l'accomplissement de ses activités normales. Elle prévoit des mesures visant à assister la personne en repérant les obstacles à l'intégration dans son milieu de travail et en tentant de trouver des solutions pratiques qui lui permettront de s'intégrer ou de se maintenir en emploi de la manière la plus autonome possible. À cet effet, dix employés ayant des limitations fonctionnelles ont bénéficié d'une adaptation de leur poste de travail, soit en ce qui concerne les équipements, l'aménagement ou l'accompagnement. La politique comporte également des mesures permettant à un membre non handicapé du personnel de venir en aide à un proche handicapé, que ce soit un conjoint, un enfant, un parent, un frère, une soeur ou une personne handicapée dont il s'occupe dans le cadre d'une tutelle, d'une curatelle, d'un conseil au majeur ou d'une famille d'accueil.

L'Office a également revu l'ensemble de son processus d'accueil du nouveau personnel quant au contenu, au déroulement et à la présentation des documents d'information remis lors de l'accueil.

Le Programme d'aménagement du temps de travail adopté en 1996 vise, tout en maintenant la qualité des services à la clientèle, à réaliser des économies importantes pouvant prioritairement sauvegarder des

emplois et, simultanément, répondre aux besoins du personnel en matière d'aménagement du temps de travail. Pour l'année 2000-2001, l'objectif a de nouveau été atteint puisque les économies réalisées se chiffrent à 80 657 $ comparativement à 69 710 $ pour l'année 1999-2000 ce qui nous a permis d'embaucher l'équivalent de 1,6 ETC pour l'année.

Le comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT)

Le comité ministériel sur l'organisation du travail, où sont représentées les instances syndicales et les autorités, a continué de siéger régulièrement. Il y a eu, au cours de l'année, cinq rencontres du comité. Les travaux du CMOT ont d'abord porté sur les points suivants :

- le plan de développement des ressources humaines ;
- les informations sur les dossiers de l'heure ;
- les impacts des nouvelles technologies de l'information ;
- la modernisation de la gestion publique et la déclaration de services à la clientèle ;
- le projet accueil-référence-accompagnement ;
- les politiques internes concernant l'adaptation des postes de travail, l'accueil du nouveau personnel, l'évaluation du rendement et l'aménagement du temps de travail ;
- le bilan 1998-2000 des travaux du CMOT.

1.4 Les ressources financières

Le budget 2000-2001 totalise des crédits initiaux de 53 140 500 $ comparativement à 51 636 900 $ pour l'exercice 1999-2000 (voir tableau 6). Cette augmentation s'explique par des hausses de 0,7 M $ de la masse salariale et de 0,8 M $ dues à l'indexation des programmes de subventions.

Le tableau 7 présente les crédits modifiés pour les exercices 1998-1999,1999-2000 et 2000-2001 ainsi que les dépenses s'y rattachant. Les crédits initiaux 2000-2001 de 53 140 500 $ ont été majorés à 67 078 733 $. Les dépenses 2000-2001 totalisent 66 766 693 $ laissant des crédits périmés de 312 040 $.

Ainsi, au cours de 2000-2001, des budgets additionnels non récurrents de 13 938 233 $ ont été octroyés : 26 252 $ pour l'embauche d'étudiants et stagiaires, 6 300 000 $ par Emploi-Québec pour le programme régulier Contrat d'intégration au travail (CIT régulier) et 7 611 981 $ par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les deux projets de création d'emplois dans le cadre des programmes Centre de travail adapté (CTA) et Contrat d'intégration au travail (CIT) qui s'adressent aux personnes prestataires de la sécurité du revenu inscrites au programme Soutien financier (SOFI), d'où les appellations « projet CTA-SOFI » et « projet CIT-SOFI ».

Tableau 6
État comparatif aux Livres des crédits

	1998-1999* ($)	1999-2000* ($)	2000-2001* ($)	Variation 99-00 / 00-01 %
Fonctionnement				
– Traitements	6 609 200	6 625 600	7 437 300	
– Autres dépenses	2 201 700	2 236 900	2 260 400	
– Capital	50 000			
– Subventions non normées				
Sous-total	**8 860 900**	**8 862 500**	**9 697 700**	**9,42%**
Transferts				
– Aide matérielle	3 500 000			
– Expérimentation	350 000	350 000	500 000	
– Centres de travail adapté (CTA)	27 143 300	31 042 200	31 042 200	
– Contrats d'intégration au travail (CIT)	7 556 500	7 556 500	8 000 000	
– Organismes de promotion	3 600 800	3 790 500	3 865 400	
– Subventions non normées	35 200	35 200	35 200	
Sous-total	**42 185 800**	**42 774 400**	**43 442 800**	**1,56%**
Total	**51 046 700**	**51 636 900**	**53 140 500**	**2,91%**

* Réfère aux crédits initiaux

Tableau 7
Résultats de fermeture

	1998-1999		1999-2000		2000-2001		
	Crédits modifiés $	**Dépenses $**	**Crédits modifiés $**	**Dépenses $**	**Crédits modifiés $**	**Dépenses $**	**Variation $**
Fonctionnement							
Traitements	6 839 507	6 839 507	7 047 209	7 045 184	7 616 117	7 546 305	69 812
Avances			500	500	100		100
Autres dépenses	1 971 061	1 939 875	1 906 809	1 906 809	2 271 235	2 174 381	96 854
Capital	210 332	209 747	125 985	125 985	119 500	119 458	42
Sous-total	**9 020 900**	**8 989 129**	**9 080 503**	**9 078 478**	**10 006 952**	**9 840 144**	**166 808**
Transferts							
Aide matérielle	5 995 360	5 934 374					
Expérimentation			193 432	193 432	575 800	521 181	54 619
Centres de travail adapté (CTA)	30 125 107	30 125 107	34 718 868	34 718 868	35 057 984	34 974 696	83 288
Contrats d'intégration au travail (CIT)	13 246 332	13 246 332	17 661 611	17 661 611	17 613 197	17 613 197	0
Organismes de promotion	3 608 800	3 608 800	3 790 500	3 790 500	3 766 925	3 759 600	7 325
Subventions non normées	99 885	99 885	69 975	69 975	57 875	57 875	0
Sous-total	**53 075 484**	**53 014 498**	**56 434 386**	**56 434 386**	**57 071 781**	**56 926 549**	**145 232**
Total	**62 096 384** (1)	**62 003 627**	**65 514 889** (1)	**65 512 864**	**67 078 733** (1)	**66 766 693**	**312 040**

(1)	1998-1999 $	1999-2000 $	2000-2001 $
Livres des crédits (crédits initiaux)	51 046 700 (2)	51 636 900	53 140 500
Crédits ajoutés en cours d'année			
-Aide matérielle			
-liste d'attente (MSSS)	2 582 184		
-salaires (MSSS)	140 000		
-Programme SOFI (MESS)	4 788 442	7 272 797	7 611 981
-CIT-réguliers, virement d'Emploi-Québec	3 519 058	6 387 189	6 300 000
-Emploi étudiants et stages	20 000	21 500	26 252
-Indexation salariale		141 500	
-Apport du fonds de suppléance		55 003	
Total des crédits	**62 096 384**	**65 514 889**	**67 078 733**

2) Les crédits initiaux 1998-1999 incluent 2 500 000 $ pour l'économie sociale.

2. Chapitre 2
Le mandat de l'Office

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, l'Office a pour fonctions de veiller à la coordination des services, d'informer et de conseiller les personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration dans toutes les sphères de la société.

2.1 La coordination

Les personnes handicapées doivent pouvoir s'intégrer et participer à tous les domaines d'activités de la société, à la fois pour leur développement personnel et pour leur épanouissement social. Afin de permettre et de maximiser cette intégration, il faut que des services adaptés leur soient disponibles et accessibles. Ce raisonnement est à la base de l'intervention de l'Office en matière de coordination.

Ce rôle de coordination, l'Office l'exerce d'abord au niveau individuel auprès de la personne handicapée par l'élaboration du plan de services. Il s'agit d'un document de planification des services qui lui sont nécessaires pour réaliser son intégration sociale dans les différents secteurs de sa vie courante ; soins de santé ou services d'aide, éducation, travail, loisir, transport, etc. L'Office fait la promotion du plan de services auprès de ses partenaires et contribue à sa réalisation pour les personnes qui le lui demandent.

L'Office exerce aussi son rôle de coordonnateur des ressources et des services dans chaque région du Québec, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, en ayant une approche collective avec les différents intervenants qui oeuvrent pour les personnes handicapées. Il intervient auprès des ministères et organismes centraux qui ont une responsabilité en regard des besoins des personnes handicapées.

2.2 La promotion

La promotion des droits et des intérêts des personnes handicapées est un élément principal de préoccupation pour l'Office. Il s'y engage dans la réalisation d'activités de sensibilisation et d'information qui visent le changement des attitudes et des mentalités.

L'aménagement des règles légales fait aussi partie de ses préoccupations. Il conseille les organismes et ministères pour les aider à adapter les lois et les interventions de toute nature ayant un impact sur l'intégration sociale des personnes handicapées.

Enfin, l'Office accorde des subventions au milieu associatif des personnes handicapées pour soutenir sa contribution à la promotion des droits et à la défense des intérêts de leurs membres.

2.3 Le conseil aux personnes

En vertu de sa loi constitutive, l'Office peut faire des représentations pour défendre les intérêts d'une personne handicapée et l'assister dans ses démarches pour exercer ses droits.

Cette intervention de soutien peut être faite auprès d'un organisme public, d'une municipalité, d'un établissement scolaire ou autre. Les démarches appropriées surviennent à la suite d'une demande expresse faite par une personne handicapée.

Des représentations peuvent aussi être entreprises pour soutenir une personne dans ses démarches pour la réalisation de son plan de services.

2.4 L'intégration

La préoccupation constante pour l'intégration est un autre principe guidant les interventions de l'Office. À cet égard, l'objectif principal est l'ouverture des citoyens des divers milieux au respect de la différence des personnes handicapées. C'est cette ouverture qui favorisera l'accès des personnes handicapées à un environnement et à un milieu de vie leur permettant de réaliser toute l'étendue de leur potentiel.

3. Chapitre 3
Les activités et les programmes

3.1 Les activités et les programmes reliés au mandat

3.1.1 L'intervention de coordination nationale et régionale

Au niveau national, les activités reliées au mandat de l'Office de voir à la coordination relèvent de la Direction de la recherche, du développement et des programmes.

Au niveau régional, les activités relèvent de la Direction des bureaux régionaux qui, par l'intermédiaire de ses bureaux en région, met l'accent sur les services directs à la clientèle. Le but visé est de contribuer au développement des ressources régionales et de favoriser l'adaptation du milieu de vie afin de faciliter l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Le tableau 8 qui suit présente la liste des sujets appelés « thématiques » et qui sont les champs d'intervention à l'intérieur desquels l'OPHQ intervient pour la coordination et la promotion des droits des personnes handicapées. Ces champs d'action ou thématiques d'intervention couvrent l'ensemble des secteurs de l'activité humaine. Ces thématiques servent également de balises et de points de repères pour le suivi de l'évaluation de l'intégration sociale des personnes handicapées.

Tableau 8
Thématiques d'intervention de l'Office

— Les services de prévention
— Les services de diagnostic et de traitement
— Les services d'adaptation et de réadaptation
— La promotion des droits et la défense des intérêts des personnes handicapées
— La vie associative
— Le revenu et les conditions de vie équitables
— Les services éducatifs et la préparation en emploi
— Le marché du travail
— Les activités sociales, le loisir, le sport et la culture
— Les services de transport
— Les lieux physiques et l'adaptation du milieu
— Les moyens de communication
— Les services de maintien à domicile
— Les services de soutien aux familles
— Les ressources résidentielles

L'Office participe aux travaux d'une pléiade de groupes de travail tant au plan national que régional portant sur des sujets spécifiques mettant en cause les intérêts des personnes handicapées. À titre d'exemples, mentionnons les suivants :

— les services de garde à la petite enfance ;
— les communications téléphoniques ;
— l'intégration scolaire et la scolarisation des élèves handicapés ;
— la condition féminine ;
— la famille ;
— le développement de services d'interprétation visuelle ;
— le développement de nouveaux services de transport adapté sur l'ensemble du territoire et le maintien des acquis en ce domaine ;
— la mise en place de tables de concertation sur le travail des personnes handicapées dans chaque région ;
— les travaux des commissions administratives régionales ;
— les divers projets de réorganisation du réseau de la santé ;
— le développement d'une politique active du marché du travail.

Ainsi, en 2000-2001, l'Office a poursuivi, au plan national, ses différentes actions de concertation sur l'ensemble des thématiques. En ce qui concerne la thématique travail, l'OPHQ a continué de participer au Comité interministériel sur le transfert du programme CIT avec le ministère de la Solidarité sociale lequel transfert a été préparé pour avril 2001. Aux participations déjà existantes à différents comités et groupes de travail identifiés dans le rapport annuel 1999-2000, s'en sont ajoutées d'autres sur différents thèmes. Mentionnons le Comité sur les services d'interprétariat du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Comité sur la révision du programme d'aides auditives de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, le Comité interministériel portant sur l'harmonisation des ressources de transport, la Table provinciale des organismes offrant un service d'information sur le logement accessible et le groupe de travail du MSSS portant sur la reconnaissance et la compensation des frais d'entretien du chien d'assistance.

L'Office a aussi pris l'initiative de créer d'autres moyens de concertation interministérielle. Il importe ainsi de mentionner le Comité interministériel sur les espaces de stationnement qui réunit le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, le ministère des Transports (MTQ), la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère de la Sécurité publique et le milieu associatif.

Sans qu'elles ne se formalisent toujours en comité de travail, plusieurs interventions de suivi sont faites. C'est le cas, à titre d'exemples, des diverses activités de représentation et de participation aux actions du MSSS devant mener à l'adoption d'un plan d'action en santé mentale et de la participation aux travaux d'un groupe du Comité de santé mentale du Québec travaillant sur l'intersectorialité et l'intégration au travail. L'OPHQ est intervenu avec succès auprès de la ministre du Travail afin de s'assurer de l'accessibilité et l'adaptabilité des nouveaux logements dans les édifices publics. Il a également procédé à la rédaction d'un répertoire des guides de gestion des programmes d'aides techniques qui ont été transférés au MSSS et a veillé à favoriser la réassurance des frais de réparation des aides auditives.

L'OPHQ a participé activement, avec le Musée de la civilisation, à la conception et la réalisation d'un projet d'exposition portant sur le sujet de la diffférence. L'OPHQ a fait des démarches pour assurer la viabilité financière du projet en sollicitant, en plus de son soutien financier, la contribution d'autres ministères et organismes. L'exposition débutera en novembre 2001. De plus, il a conclu une entente avec le Musée et le Réseau international sur le processus de production du handicap afin de s'assurer de la permanence de cette exposition dans un projet plus large de centre d'interprétariat du handicap.

Également, l'Office exerce des activités de veille sur tous les projets de lois, règlements et projets de politiques dans tous les domaines de l'intégration sociale. Cette veille se traduit, à chaque année, par de nombreuses interventions. Nommons, pour l'année 2000-2001 :

- les commentaires sur le projet de règlement du nouveau régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, du régime pédagogique de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes ;
- le mémoire sur la révision des services préhospitaliers d'urgence (transport ambulancier) déposé au Comité national sur la révision des services hospitaliers d'urgence ;
- le mémoire sur le projet de Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (projet de loi nº 143) ;
- le mémoire sur la Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (projet de loi nº 122) ;
- le mémoire sur le projet de Loi sur l'assurance parentale et le projet de règlement sur l'assurance parentale (projet de loi nº 140).

L'OPHQ a aussi suivi de près l'élaboration des projets de politiques suivants en préparant des mémoires ou commentaires et en participant aux rencontres de consultation :

- le projet de politique scientifique ;
- la consultation sur le financement et l'organisation des services de santé et des services sociaux (commission Clair) ;
- le projet de politique jeunesse ;
- la consultation sur la politique de sécurité dans les transports ;
- le document de travail Des transports au service du développement du Québec. Une perspective économique, sociale et environnementale.

L'Office a joué un rôle plus actif dans la préparation de certains projets de politiques gouvernementales comme celui de la formation continue et la révision du cadre organisationnel et financier du transport adapté du MTQ.

Sur le plan régional, le personnel de l'Office entretient des rapports de partenariat étroits avec les associations de personnes handicapées, les divers intervenants du milieu, les gestionnaires et les décideurs de l'ensemble des réseaux public, parapublic et privé. Ce partenariat vise à favoriser la cohérence, l'accessibilité, la qualité et le développement des services spécifiques requis par les personnes handicapées ou leur famille en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Le personnel de l'Office en région participe à l'établissement et à la mise en œuvre de stratégies d'interventions régionales et locales en regard de la coordination et du développement des services. Il coordonne les activités de plusieurs comités ou groupes de travail, tels les tables régionales en maintien à domicile, soutien aux familles, travail ou transport, les conférences administratives régionales et les comités régionaux de développement.

Les interventions de l'Office en région se traduisent par une foule d'actions qui peuvent toucher, selon les priorités ou besoins identifiés régionalement, aux diverses thématiques de l'intégration sociale.

Ainsi, sur le plan de l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde, le bureau régional du Bas-Saint-Laurent a développé une structure de coordination regroupant plusieurs décideurs et personnes ressources de la région dans le but de faire augmenter le taux de fréquentation, l'accessibilité et la qualité des services offerts aux enfants dans les services de garde. Le bureau régional de Montréal a réalisé, en collaboration avec des partenaires, un guide des besoins en soutien à la famille pour les parents d'un enfant ou d'un adulte handicapé, visant à les aider à identifier leurs besoins comme famille et leur fournissant des informations sur les programmes et les ressources disponibles. Le bureau régional de la Capitale-Nationale a continué de soutenir le projet expérimental d'accompagnement en centres de la petite enfance par le développement de stratégies d'actions, mises en place en 1999-2000, en vue d'en faire une mesure permanente et provinciale. Les résultats partiels de l'évaluation et les contacts établis permettent d'être optimistes quant à l'amélioration du financement octroyé aux centres de la petite enfance pour la réponse aux besoins des enfants ayant des incapacités importantes. Ce projet s'est d'ailleurs mérité le prix «Coup de cœur» du jury remis par l'Association pour l'intégration sociale de Québec dans le cadre de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle. Une étude a également été réalisée dans le cadre de l'entente spécifique intervenue dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue intitulée *Les besoins et la satisfaction en matière de répit-dépannage, gardiennage et services de garde concernant les personnes handicapées en Abitibi-Témiscamingue.*

En ce qui concerne le transport adapté, plusieurs démarches ont été faites par le personnel des divers bureaux régionaux de l'Office en vue de mettre en place ou d'améliorer les services de transport pour personnes handicapées. Entre autres, le bureau régional du Bas-Saint-Laurent a participé activement, en collaboration avec d'autres partenaires, à la mise en place d'un service de transport collectif dans une MRC de la région. Le bureau régional de la Montérégie a assumé le leadership et coordonné les travaux d'un comité pour le développement d'un service de transport adapté dans une MRC dont la mise en service est prévue pour l'automne 2001. Le bureau de la Capitale-Nationale a participé à une importante démarche territoriale visant à regrouper des ressources de transport de type collectif; l'expertise régionale et la connaissance des besoins ont permis d'alimenter solidement cette démarche. La région des Laurentides a réalisé un état de situation complet sur le transport des personnes handicapées dans la région, incluant le transport adapté et l'adaptation du réseau régulier. En plus d'informer l'ensemble des partenaires concernés par le dossier du transport, la réalisation de cet état de situation a favorisé une meilleure harmonisation des services de transport. En Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre d'une entente spécifique intervenue l'année précédente entre divers partenaires de la région et à laquelle le personnel de l'Office a participé activement, une étude intitulée *Les besoins de transport des personnes handicapées et la satisfaction des usagers de transport public adapté en Abitibi-Témiscamingue* a été réalisée.

En ce qui concerne les services d'adaptation-réadaptation, le bureau régional de Chaudière-Appalaches a participé à l'élaboration du Plan régional d'organisation des services (PROS) en autisme, plan qui a été adopté par la Régie régionale au printemps 2001.

Le bureau régional du Centre-du-Québec a collaboré activement avec des partenaires de la région à la mise sur pied et la réalisation d'un projet visant à assurer une transition harmonieuse des élèves handicapés vers des activités socio-professionnelles et le marché du travail. Cette thématique, services éducatifs et préparation en emploi, a aussi été une priorité du personnel de la région Chaudière-Appalaches qui a travaillé en collaboration avec des partenaires à une collecte d'informations visant à préciser la problématique dans le but de mieux outiller les intervenants scolaires, les jeunes handicapés et leur famille quant aux ressources disponibles et leur mécanisme d'accès.

Le marché du travail est demeuré une thématique d'intervention très importante pour les bureaux régionaux de l'Office à différents égards particulièrement en ce qui touche le développement de services ou de projets à l'intention des personnes handicapées. Notamment, le bureau régional de Montréal a participé, en collaboration avec les partenaires des réseaux de l'emploi et de la santé et des services sociaux ainsi que le milieu associatif, à la mise en place de services de main-d'œuvre dans l'Ouest-de-l'Île en assurant la présence de trois services spécialisés de main-d'œuvre (déficience physique et sensorielle, déficience intellectuelle et santé mentale) pour desservir la clientèle vivant sur ce territoire. En Outaouais, l'Office a soutenu la mise sur pied de services d'aide à l'emploi pour les personnes handicapées dans les secteurs de Maniwaki et de Saint-André-Avellin. Le bureau de la Montérégie a réuni et mobilisé les partenaires locaux et régionaux interpellés par la consolidation et le développement d'une entreprise d'économie sociale dans un nouveau secteur de protection de l'environnement, soit la récupération informatique.

3.1.2 L'information et le soutien-conseil aux personnes handicapées et à leurs proches

Le personnel des bureaux régionaux a exercé de façon régulière son rôle d'accueil-référence, de soutien-conseil et d'accompagnement des personnes handicapées et leurs proches.

L'amélioration des services d'accueil-référence dispensés aux personnes handicapées et à leurs proches ainsi qu'aux partenaires et à la population a été une priorité d'action pour l'organisation durant la dernière année. Afin de développer une vision commune des services d'accueil-référence qui sont dispensés en majeure partie dans les bureaux régionaux, une démarche de consultation et l'ébauche d'un programme-cadre ont été réalisés en impliquant l'ensemble du personnel. Un plan de formation a été élaboré afin de soutenir le développement des habiletés du personnel; sa mise en œuvre a été amorcée au cours de l'année et se poursuivra durant l'année qui vient.

L'Office en région peut, sur demande, apporter aussi son aide à chacune des étapes d'un plan de services d'une personne handicapée. Par exemple, notre personnel d'un bureau régional a vu à l'élaboration, la rédaction et la coordination du plan de services d'une famille comptant cinq personnes handicapées (dont trois multi-handicapées) incluant les deux parents. Ce plan de services a été déposé à la Régie régionale de la santé et des services sociaux dans le but de bonifier les services offerts à cette famille et l'Office continuera de collaborer à sa réalisation.

3.1.3 La promotion des intérêts des personnes handicapées

La promotion des intérêts des personnes handicapées se reflète dans une multitude d'actions de l'Office, tant au niveau national que régional, tels les activités de communication, le soutien au milieu associatif et la participation à la réalisation d'activités publiques.

Cette fonction de promotion a aussi fait l'objet d'activités spécifiques dans certaines régions. Ainsi, dans les Laurentides, un comité coordonné par un membre de l'Office a réalisé une pochette d'information sur le travail, destinée à l'ensemble des personnes concernées par le dossier de l'intégration au travail. En plus d'engendrer une augmentation de la visibilité de l'Office auprès de la population de la région, cette pochette a favorisé la sensibilisation à la problématique de l'intégration des personnes handicapées sur le marché régulier du travail. Le bureau régional de la Capitale-Nationale, a participé activement à l'organisation du Colloque provincial de l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale qui s'est tenu dans la région à l'automne.

Le bureau régional de la Montérégie a réalisé une tournée régionale, en collaboration avec le ministère de la Solidarité sociale et le milieu associatif, auprès des partenaires impliqués dans l'intégration au travail des personnes ayant une déficience intellectuelle. Le but était de sensibiliser et d'informer ces partenaires sur la liberté de choix qu'ont ces personnes quant à l'obtention du statut de travailleur plutôt que de stagiaire. Par l'effet combiné de cette tournée et de la promotion de ses programmes CIT et CTA, l'Office a constaté une augmentation de références en CTA en provenance des centres de réadaptation en déficience intellectuelle. Le bureau de la Montérégie a aussi fait connaître les programmes et services de l'Office lors d'une rencontre regroupant des représentants du Curateur public du Québec de trois régions distinctes. Cette rencontre a permis d'instaurer une entente de collaboration avec cette instance.

3.1.4 L'évaluation de l'intégration sociale

Le gouvernement du Québec a confié à l'Office des personnes handicapées du Québec le rôle d'évaluer la situation de l'intégration sociale des personnes handicapées. Au cours de l'année 1999-2000, les activités de la fin du premier cycle d'évaluation ont été réalisées, les réflexions nécessaires aux réajustements en vue de débuter le second cycle d'évaluation ont été faites et les principaux projets retenus pour ce second cycle ont été amorcés. Rappelons que celui-ci prévoit les trois projets suivants : 1) le développement d'indicateurs de l'intégration sociale ; 2) la production de portraits statistiques régionaux ; 3) la production d'un bilan des programmes et services québécois. Ce dernier projet comporte deux volets. Le premier consiste en un relevé des clientèles et des données budgétaires disponibles sur les programmes et services destinés aux personnes handicapées. Le second volet vise à constituer un inventaire descriptif et analytique des programmes.

L'année 2000-2001 se traduit donc par la poursuite des travaux du second cycle d'évaluation amorcé à la fin de l'année dernière.

En ce qui concerne les productions prévues de ce second cycle, l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA) constituera une source importante de données. L'OPHQ a donc consacré une énergie importante à collaborer avec l'Institut de la statistique du Québec à la production du rapport de cette enquête. Il a participé au comité d'orientation et au comité de lecture, rédigé certains chapitres du rapport et contribué à la rédaction de la conclusion.

Les travaux sur le développement d'indicateurs d'intégration sociale et la production des portraits statistiques régionaux sont en cours de réalisation.

La rédaction de cinq *Études en bref*, publication synthèse sur des recherches utiles au bilan d'évaluation, s'est également amorcée en collaboration avec l'Université de Sherbrooke.

Le relevé des données budgétaires sur l'ensemble des programmes et services offerts aux personnes handicapées par l'ensemble des ministères et organismes s'est répété, comme par les années précédentes, dans le cadre de la défense des crédits de l'Office.

Les activités liées à la production du bilan des programmes et services (volet inventaire) ont démarré à l'automne 2000. Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une collaboration établie avec l'équipe de recherche du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il vise à développer une base de données sur les programmes et services permettant d'accumuler des renseignements qui se veulent à la fois exhaustifs, relativement homogènes et pertinents pour faire une analyse de la situation et des recommandations. Ces renseignements seront également accessibles et utilisables pour d'autres fins. La base de données contiendra en effet les informations nécessaires à la réalisation des activités d'accueil et de référence des bureaux régionaux de l'Office. On prévoit enfin rendre accessible, par Internet, cette base de données aux différents organismes et personnes intéressés : usagers, agents de liaison, intervenants, observateurs, etc.

Par ailleurs, conformément à sa volonté d'animer et de documenter la recherche de solutions relatives à la compensation des coûts supplémentaires liés aux déficiences, incapacités et situations de handicap, l'OPHQ s'est engagé à financer des études sur le sujet. C'est ainsi qu'il a travaillé à préparer la mise en place d'un groupe d'experts mandatés pour faire le point sur les disparités dans les mesures d'aide aux personnes ayant des incapacités en complétant les travaux déjà réalisés, poursuivre l'identification des scénarios de solutions et évaluer les coûts, les bénéfices et la faisabilité de ces avenues de solutions.

Il a également lancé, avec le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), deux appels d'offres dans le but de réaliser des études complémentaires à cette démarche de documentation sur la compensation équitable soit : l'analyse coûts/efficacité des programmes visant la participation sociale des personnes ayant des incapacités et l'impact des incapacités sur la situation socioéconomique de la personne et de sa famille.

L'OPHQ a également établi d'autres partenariats avec le milieu de la recherche. Par exemple, il participe à l'action concertée avec le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche et le CQRS sur le vieillissement de la population et ses impacts économiques et sociodémographiques. Il participe également à l'équipe de recherche en partenariat « famille en mouvance et dynamiques intergénérationnelles » et à l'équipe « économie sociale, santé et bien-être ».

3.1.5 Les statistiques

L'Office répond depuis plusieurs années aux besoins d'information statistique sur les personnes handicapées à partir de ses propres publications ou du traitement de banques de données sur la population des personnes handicapées.

En 2000-2001, l'Office a répondu à 201 demandes d'information statistique, comparativement à 212 demandes en 1999-2000, soit une diminution de 5 % par rapport à 1999-2000. La moyenne mensuelle est de 17 demandes d'information comparativement à 18 en 1999-2000. De plus, 37 % de ces demandes portent sur les estimations de la population des personnes handicapées, en baisse de 20 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse de volume est sans doute liée à la disponibilité de l'information statistique sur le site Web de l'Office. En général, les demandeurs d'information réclament des données plus récentes, chose qui ne peut être faite avant l'annonce des résultats de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA) attendue pour juin 2001.

La répartition des demandes selon le type d'organisme demandeur se caractérise en 2000-2001 par une baisse de la demande chez les chercheurs et étudiants (12 % contre 19 % en 1999-2000) et chez les associations de personnes handicapées (15 % contre 19 %). En contrepartie, une augmentation provenant des particuliers et autres organismes (37 demandes contre 25) est enregistrée (tableau 9).

Le nombre de demandes portant sur la population est passé de 101 à 81, soit une diminution de 20 %. Les thématiques « population » (37 %) et « travail » (14 %) sont celles qui sont le plus en demande (tableau 10).

Quant au délai de réponse, 82 % des demandes sont répondues dans un délai d'une journée ou moins comparativement à 92 % en 1999-2000 (tableau 11). La complexité des réponses nécessite souvent un délai plus long pour répondre à la demande.

La publication de documents statistiques s'est traduite par la production et la diffusion d'un numéro du bulletin d'information statistique Stat Flash intitulé *Intégration des enfants ayant des incapacités dans les services de garde à l'enfance au Québec (août 2000)*.

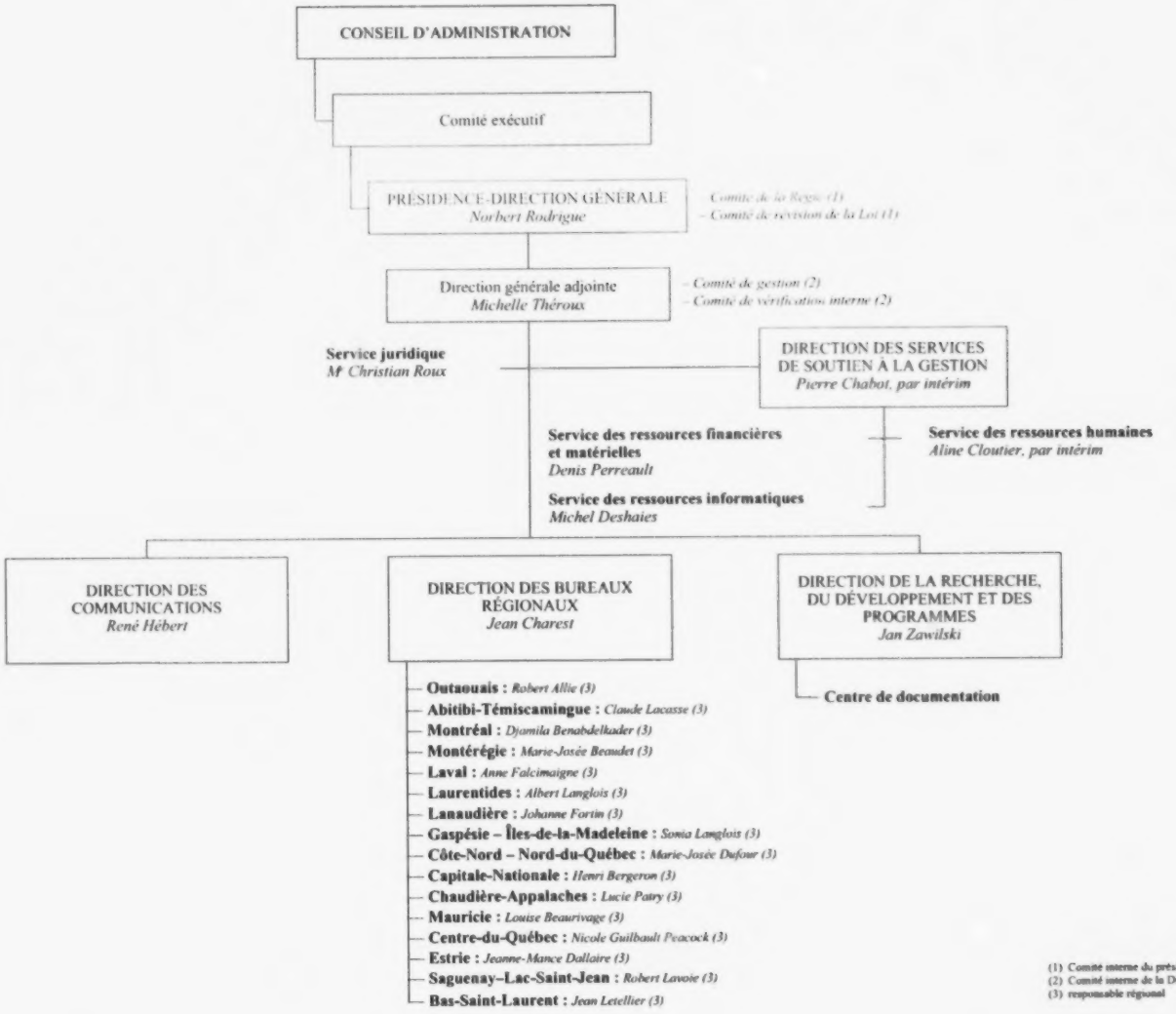

(1) Comité interne du président-directeur général
(2) Comité interne de la Direction générale adjointe
(3) responsable régional

Tableau 9
Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le type d'organisme, 1998-1999 à 2000-2001

Type d'organisme	Année financière					
	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	N	%	N	%	N	%
Soutien aux interventions médiatiques et de coordination (OPHQ)	41	14,2	29	13,7	37	18,4
Réseau de la santé et des services sociaux	19	6,6	15	7,1	18	9,0
Autres ministères et organismes	43	14,9	36	17,0	39	19,4
Chercheurs et étudiants	49	17,0	41	19,3	24	11,9
Associations de personnes handicapées	58	20,1	40	18,9	30	14,9
Entreprises privées et consultants	46	15,9	21	9,9	13	6,5
Média	14	4,8	5	2,4	3	1,5
Autres (particuliers, autres organismes, inconnus)	19	6,5	25	11,7	37	18,4
Total	**289**	**100,0**	**212**	**100,0**	**201**	**100,0**

Tableau 10
Répartition des questions soulevées par les demandes d'information statistique reçues, selon la thématique ciblée, 1998-1999 à 2000-2001

Thématiques	Année financière					
	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	N	%	N	%	N	%
Non classable	5	1,6	1	0,4	0	0,0
Prévention	3	0,9	1	0,4	3	1,4
Diagnostic et traitement	5	1,6	3	1,2	3	1,4
Adaptation et réadaptation fonctionnelle	12	3,8	10	4,1	13	6,0
Droit	8	2,5	5	2,1	3	1,4
Vie associative	0	0,0	0	0,0	1	0,5
Conditions de vie	11	3,5	4	1,7	5	2,3
Accès aux services	4	1,3	4	1,7	0	0,0
Services éducatifs et formation continue	26	8,2	14	5,8	22	10,1
Travail et activités productives	57	17,9	47	19,5	31	14,2
Activités sociales, loisir et culture	4	1,3	8	3,3	4	1,8
Transport adapté et transport d'hébergement	8	2,5	2	0,8	4	1,8
Accessibilité et adaptation du milieu	6	1,9	3	1,2	5	2,3
Communications	4	1,3	2	0,8	1	0,5
Maintien à domicile	3	0,9	0	0,0	3	1,4
Soutien psychosocial	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Soutien aux familles	3	0,9	8	3,3	9	4,1
Ressources résidentielles	0	0,0	3	1,2	1	0,5
Clientèle	0	0,0	9	3,7	3	1,4
Évaluation de l'intégration sociale	0	0,0	0	0,0	6	2,8
Sous-thèmes multiples	1	0,3	4	1,7	12	5,5
Population	143	44,9	101	42,1	81	37,2
Sans objet	15	4,7	12	5,0	8	3,7
Total	**318**	**100,0**	**241**	**100,0**	**218**	**100,0**

Tableau 11
Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le délai de réponse, 1998-1999 à 2000-2001

Délai (jours ouvrables)	Année financière 1998-1999 N	%	1999-2000 N	%	2000-2001 N	%
Moins d'un jour	198	68,5	115	54,2	113	56,2
Une journée	78	27,0	81	38,2	52	25,9
De 2 à 5 jours	13	4,5	15	7,1	26	12,9
Plus de 5 jours	0	0,0	1	0,5	10	5,0
Total	**289**	**100,0**	**212**	**100,0**	**201**	**100,0**

3.1.6 Le Centre de documentation

Le Centre de documentation répond aux besoins d'information documentaire aux fins de développement des connaissances, de formation, de soutien à l'analyse des lois, politiques et orientations ainsi qu'aux fins de soutien à l'intervention individuelle et collective en faveur de l'intégration sociale des personnes handicapées. Sa clientèle est diversifiée : personnes handicapées et leurs familles, chercheurs, étudiants, enseignants, intervenants de différents milieux offrant des services ou d'organismes influençant les politiques à l'égard des personnes handicapées. Le milieu des bibliothèques ou centres de documentation spécialisés est également un client des services-conseils du Centre.

La collection spécialisée du Centre compte actuellement près de 15 500 documents. À cela s'ajoute la collection de 150 dossiers thématiques de ressources. Plus de 1 000 documents ont fait l'objet de catalogage et d'indexation dans la banque bibliographique. Le Centre a acheté 311 nouvelles monographies, 27 vidéocassettes et s'est abonné à 18 nouveaux périodiques. Sa collection de périodiques compte 359 titres dont 136 avec abonnement payant. La banque des vidéos met à la disposition des usagers 482 documents audiovisuels qui sont indexés et possèdent tous un résumé.

Le personnel du Centre a également répondu à près de 3 100 demandes d'information documentaire et transmis quelque 3 871 documents en prêt incluant 428 cassettes vidéo; 3 378 recherches bibliographiques ont été produites sur demande et diffusées sur un total de 11 133 documents diffusés. Parmi ces derniers documents figure, entre autres, la liste sélective des nouveautés qui a paru quatre fois pendant l'année. Le Centre a accueilli 1 416 usagers dont 1 092 visiteurs externes. Ils ont consulté sur place 9 388 documents.

En ce qui concerne l'utilisation des documents audiovisuels, 149 cassettes ont été visionnées dans les locaux du Centre par des usagers particuliers. De plus, les activités de visionnement de groupe ont permis de rejoindre plus de 800 personnes qui ont vu au total une quarantaine de vidéocassettes.

Le Centre continue à gérer et à diffuser ses deux répertoires qui portent respectivement sur les documents audiovisuels et sur les ressources documentaires québécoises concernant le handicap. Ces répertoires sont aussi disponibles sur le site Internet de l'OPHQ.

Le Centre a procédé à l'achat d'un logiciel documentaire et amorcé le processus de la conversion des données.

Dans le cadre de ses activités de conseil et de formation, le Centre a encadré plusieurs stagiaires provenant des milieux associatifs.

Le Centre a aussi maintenu son entente avec l'organisme français Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations. Il a versé 50 documents québécois dans la base bibliographique francophone SAPHIR.

Le Centre de documentation continue à déployer sa campagne de promotion auprès des milieux associatif, éducatif, institutionnel, documentaire et grand public. Son personnel a participé à une dizaine d'événements publics (lancement de divers ouvrages, salon Pepsi-Jeunesse avec l'école Jean-Piaget, etc.) et rencontré 25 groupes d'étudiants des milieux collégial et universitaire.

De plus, en ce qui concerne les médias écrits, le Centre a fait la promotion de ses services dans plusieurs bulletins concernant les personnes handicapées et tient une chronique documentaire dans *l'Intégration* de l'OPHQ. Il est aussi actif au sein de l'équipe documentaire de la Régie régionale de Montréal-Centre et auprès des Amis de la bibliothèque de Montréal.

Tableau 12
Données comparatives de certaines activités

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Acquisitions	1 250	1 023	998
Prêts (internes / externes)	3 760	3 091	3 871
Demandes d'information (téléphonique, courrier ou courriel)	2 800	3 037	3 100

Tableau 13
Répartition des visiteurs, selon qu'ils soient de l'interne ou de l'externe

	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
Provenance	**Nb**	**%**	**Nb**	**%**	**Nb**	**%**
Interne	325	23,6	270	19,3	324	22,8
Externe	1 047	76,4	1 124	80,7	1 092	77,1
Total	**1 372**	**100,0**	**1 394**	**100,0**	**1 416**	**100,0**

Tableau 14
Répartition de la clientèle externe qui consulte le Centre de documentation, selon le type de milieu

	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
Milieu	**Nb**	**%**	**Nb**	**%**	**Nb**	**%**
Association	510	15,8	536	16,3	394	12,2
Institution	300	9,3	271	8,2	281	8,7
Éducation	1 396	42,4	1 176	35,4	1 338	41,4
Gouvernement	156	4,8	249	7,5	206	6,4
Recherche	99	3,1	208	6,3	230	7,1
Privé	240	7,4	133	3,9	63	2,0
Bibliothèque	186	5,7	207	6,2	239	7,4
Personne handicapée	170	5,2	189	5,6	177	5,5
Parent et ami(e)	44	1,3	119	3,5	100	3,1
Public en général	37	1,1	173	5,1	97	3,0
Étranger	96	2,9	64	1,9	87	2,7
Terminologie	18	1,0	12	0,1	14	0,4
Total	**3 225**	**100,0**	**3 337**	**100,0**	**3 226**	**100,0**

3.1.7 Les contrats d'intégration au travail

Ce programme favorise l'intégration au travail des personnes handicapées par l'octroi de subventions à des employeurs autres qu'un centre de travail adapté (CTA). La subvention accordée sert à compenser les frais supplémentaires de l'employeur reliés aux incapacités de la personne embauchée. Elle constitue l'un des éléments d'un plan d'intervention en intégration au travail élaboré par les ressources spécialisées de main-d'oeuvre.

Le programme vise à subventionner, en tout ou en partie, le salaire de la personne handicapée et, s'il y a lieu, les mesures spéciales telles que l'adaptation du poste de travail, l'accessibilité des lieux de travail, l'interprétariat et l'accompagnement.

En 2000-2001, l'OPHQ a versé 17 613 197 $ aux entreprises, autres qu'un CTA, embauchant ou maintenant au travail des personnes handicapées dans le cadre de ce programme (voir tableau 15). Il s'agit d'une dépense équivalente à 1999-2000. De cette somme, 8 M $ provenaient du budget de base de l'OPHQ. Les 9,6 M $ complémentaires provenaient d'Emploi-Québec (6 M $) et du ministère de la Solidarité sociale (MSS) (3,6 M $) permettant ainsi, pour ce dernier, la conversion en subventions salariales des prestations de la sécurité du revenu des personnes handicapées inscrites au programme Soutien financier (SOFI) dans le cadre du projet CIT-SOFI.

En 2000-2001, 4 512 contrats d'intégration au travail (CIT) ont permis d'intégrer 3 316 personnes handicapées comparativement à 4 194 contrats visant 3 015 personnes en 1999-2000. Précédemment, en 1998-1999, 2 768 personnes avaient été intégrées à l'aide de 3 927 contrats (voir tableaux 16, 17 et 18); il s'agit là d'une augmentation de l'intégration respectivement de 10 % et 9 %. Rappelons que l'Office peut signer plus d'un contrat par personne pour la première année d'intégration et ce, entre autres, afin de permettre une période d'évaluation d'une durée de 13 semaines.

L'objectif de l'entente « MSS-OPHQ » pour la conversion des prestations de la sécurité du revenu en subventions salariales est l'intégration au travail de 900 personnes handicapées inscrites au programme SOFI. Ainsi, 699 emplois ont été soutenus cette année dans le cadre du projet comparativement à 714 l'an dernier et 457 la première année.

L'OPHQ a signé un protocole sur le transfert du programme CIT à Emploi-Québec à compter du 1er avril 2001. L'ensemble du personnel a contribué aux activités préparatoires à la signature du protocole.

Le Canada contribue financièrement à ce programme mis en place par le Québec afin de favoriser l'employabilité des personnes handicapées.

Tableau 15
Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 2000-2001 – CIT réguliers et CIT-SOFI

Région	2000-2001				
	Nombre de contrats			Nbre de personnes	Engagements $
	Renouv.	Initiaux	Total		
01- Bas-Saint-Laurent	246	150	396	292	2 291 811
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	171	115	286	212	1 335 259
03- Capitale-Nationale	153	68	221	169	1 199 337
04- Mauricie	124	59	183	137	1 086 833
05- Estrie	92	33	125	104	599 016
06- Montréal	431	242	673	501	3 474 834
07- Outaouais	93	81	174	112	906 201
08- Abitibi-Témiscamingue	149	95	244	174	1 405 704
09- Côte-Nord – Nord-du-Québec	86	62	148	107	684 570
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	203	155	358	262	1 576 416
12- Chaudière-Appalaches	179	122	301	227	1 465 776
13- Laval	80	42	122	102	730 778
14- Lanaudière	98	75	173	126	768 885
15- Laurentides	108	74	182	126	787 149
16- Montérégie	368	184	552	379	2 541 430
17- Centre-du-Québec	113	73	186	163	1 119 217
Total	**2 694**	**1 630**	**4 324**	**3 193**	**21 973 216**
				Résiliations 00-01 :	4 360 019
				Solde :	17 613 197

Tableau 16
Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1999-2000 – CIT réguliers et CIT-SOFI

Région	1999-2000				
	Nombre de contrats			Nbre de personnes	Engagements $
	Renouv.	Initiaux	Total		
01- Bas-Saint-Laurent	201	118	319	245	1 987 015
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	171	91	262	187	1 253 720
03- Capitale-Nationale	136	81	217	169	1 129 057
04- Mauricie	105	69	174	126	942 339
05- Estrie	110	70	180	139	772 797
06- Montréal	569	245	814	531	3 992 420
07- Outaouais	73	74	147	95	658 829
08- Abitibi-Témiscamingue	141	97	238	170	1 713 667
09- Côte-Nord – Nord-du-Québec	68	73	141	122	731 592
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	166	113	279	209	1 410 096
12- Chaudière-Appalaches	176	105	281	208	1 473 188
13- Laval	114	50	164	121	939 379
14- Lanaudière	76	45	121	92	672 575
15- Laurentides	83	84	167	125	868 340
16- Montérégie	343	144	487	331	2 423 030
17- Centre-du-Québec	118	85	203	145	1 026 227
Total	**2 650**	**1 544**	**4 194**	**3 015**	**21 994 271**
				Résiliations 99-00 :	4 332 660
				Solde :	17 661 611

Tableau 17
Répartition des contrats d'intégration au travail conclus en 1998-1999 – CIT réguliers et CIT-SOFI

Région	1998-1999				
	Nombre de contrats			Nbre de personnes	Engagements $
	Renouv.	Initiaux	Total		
01- Bas-Saint-Laurent	140	136	276	215	1 464 227
02- Saguenay-Lac-Saint-Jean	118	125	243	174	878 703
03- Capitale-Nationale	128	104	232	159	1 030 034
04- Mauricie	59	70	129	98	583 585
05- Estrie	85	67	152	109	512 269
06- Montréal	476	330	806	543	3 547 702
07- Outaouais	52	53	105	66	346 090
08- Abitibi-Témiscamingue	136	127	263	177	1 184 524
09- Côte-Nord – Nord-du-Québec	41	83	124	96	494 315
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	133	136	269	187	1 039 932
12- Chaudière-Appalaches	117	135	252	192	1 046 500
13- Laval	103	112	215	147	1 022 308
14- Lanaudière	59	71	130	93	504 744
15- Laurentides	71	76	147	96	578 920
16- Montérégie	288	180	468	320	1 916 251
17- Centre-du-Québec	48	68	116	96	617 176
Total	**2 054**	**1 873**	**3 927**	**2 768**	**16 767 280**
				Résiliations 98-99 :	3 520 948
				Solde :	13 246 332

3.1.8 Les centres de travail adapté

Ce programme soutient l'intégration des personnes handicapées qui, en raison d'incapacités importantes, ne peuvent travailler dans les conditions habituelles de l'entreprise régulière.

Les objectifs principaux du programme sont le développement et le maintien d'emplois permanents adaptés aux besoins professionnels et le développement de l'employabilité des personnes handicapées afin, ultimement, d'amener celles qui le peuvent à occuper un emploi à long terme non subventionné dans un CTA ou dans une entreprise régulière.

Ce programme contribue au soutien financier et technique des entreprises adaptées pour assurer l'embauche d'une majorité (au moins 60 %) de personnes handicapées admissibles et pour apporter les mesures d'adaptation collectives et individuelles associées aux incapacités des personnes handicapées.

Les principales opérations du programme portent sur :

- l'accréditation des entreprises comme centres de travail adapté ;
- l'application de la Politique de soutien à la gestion des ressources humaines en centre de travail adapté ;
- l'octroi de subventions annuelles aux CTA et le suivi périodique de leur utilisation ;
- le conseil technique à la gestion, à l'adaptation et à l'organisation du travail en centre de travail adapté.

Au tableau 18, on peut voir que l'Office a subventionné, au cours de l'année financière, 42 centres de travail. Deux nouveaux CTA furent accrédités en 2000-2001 : il s'agit de DÉFI-SM inc. et du Groupe de la Côte inc. Tandis que deux entreprises ont cessé leurs opérations en tant que CTA : il s'agit de Récupération Grand-Portage inc. et de SAITPH de Rimouski. Un centre de travail adapté a vu son accréditation renouvelée pour une période de cinq ans. De plus, sept projets de création de CTA sont en cours.

En 2000-2001, l'OPHQ a versé 27,4 M $ de ses budgets de base dans ce programme dont 1,7 M $ pour les immobilisations ainsi que 4,0 M $ provenant de la conversion en subventions salariales des prestations de la sécurité du revenu du programme SOFI et 1,9 M $ provenant de l'économie sociale pour un total de 35,0 M $.

Le budget de base 2000-2001 (CTA réguliers) représente une diminution de 1,0 % par rapport au budget de 29,4 M $ de l'année précédente et une augmentation de 11,1 % en regard des 26,2 M $ versés en 1998-1999.

Soulignons qu'un nouveau projet d'économie sociale appliqué aux CTA et mis en marche en 1997-1998 pour une période initiale d'une durée de trois ans a été renouvelé pour une période additionnelle de deux ans se terminant le 31 mars 2002. Il visait à créer 1 050 emplois nouveaux, à raison de 350 par année. Ce programme s'adresse aux prestataires de la sécurité du revenu inscrits au programme SOFI du ministère de la Solidarité sociale (MSS). Ce développement majeur pour le réseau des CTA est le premier du genre en seize ans et est le fruit d'une collaboration entre l'Office, le MSS, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA). Outre la transformation du soutien financier en subventions pour l'insertion en emploi, le Chantier de l'économie et de l'emploi (via le groupe de travail sur l'économie sociale) contribue au financement des nouveaux emplois.

Cette année, 542 personnes handicapées prestataires du programme SOFI ont été intégrées en CTA à l'aide de ce programme comparativement à 519 en 1999-2000. Il s'agit d'une augmentation de 4,4 % du nombre de personnes intégrées par rapport à l'année précédente. Une somme de 5,9 M $ a été versée en subventions aux CTA pour payer en partie les salaires de ses nouveaux employés comparativement à des versements de 5,3 M $ en 1999-2000. Chaque CTA, à l'aide de ses avoirs propres, défraie les sommes complémentaires requises pour payer les salaires effectivement versés et les avantages sociaux.

Les subventions totales de l'Office aux CTA ont donc atteint 35,0 M $ soit 0,9 % de plus que l'an dernier (34,7 M $) et 16,3 % de plus qu'en 1998-1999 (30,1 M $) (voir tableaux 18, 19 et 20).

Globalement, il y avait au 31 mars 2001, 2 399 personnes handicapées en emploi en CTA dont 2 367 subventionnées par l'Office et 32 subventionnées via d'autres programmes. Il s'agit du même niveau d'emploi qu'en 1999-2000, soit 2 398 personnes subventionnées, et d'une augmentation de 7,5 % en regard des 2 231 personnes en emploi en 1998-1999.

Le personnel des bureaux régionaux de l'Office collabore à diverses opérations de ce programme, particulièrement en ce qui concerne la gestion des ressources humaines. Il participe régulièrement aux réunions des comités des ressources humaines qui ont comme fonctions de statuer sur l'admissibilité à l'embauche d'une personne handicapée, de fournir des conseils sur la mise en œuvre et le suivi en emploi et de faire des recommandations visant à adapter l'application de la Politique de soutien à la gestion des ressources humaines en centre de travail adapté à l'évolution des besoins du milieu. Il peut être interpellé lorsqu'un CTA vit une situation particulière. Ainsi, le bureau régional de la Capitale-Nationale a animé le travail de concertation d'un CTA et de différents partenaires pour la production d'une analyse stratégique, l'élaboration et l'application d'un plan d'action visant l'amélioration des relations humaines dans l'organisation.

Le Canada contribue financièrement aux programmes mis en place par le Québec afin de favoriser l'employabilité des personnes handicapées.

Tableau 18
Subventions versées en 2000-2001 - CTA réguliers et CTA SOFI

	Région	Nom du CTA	Nbre postes subv. (1)	Fonction-nement ($)	Immobili-sations ($)	Total
01	Bas-Saint-Laurent	Ateliers Léopold-Desrosiers inc.	34,0	539 503		539 503
01	Bas-Saint-Laurent	Centrap inc.	65,5	1 016 738		1 016 738
01	Bas-Saint-Laurent	Le Groupe Prosac inc.	29,0	428 568		428 568
01	Bas-Saint-Laurent	Impressions Alliance 9000	46,0	634 945	123 161	758 106
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	71,5	1 070 016		1 070 016
03	Capitale-Nationale	Atelier du Martin-Pêcheur	69,0	1 118 292		1 118 292
03	Capitale-Nationale	Ateliers T.A.Q. inc.	104,0	1 308 046	75 000	1 383 046
03	Capitale-Nationale	BFCO inc.	57,0	791 866		791 866
03	Capitale-Nationale	Hichaud inc.	31,5	407 584		407 584
03	Capitale-Nationale	Pir-Vir inc.	28,0	381 969		381 969
04	Mauricie	Atelier des vieilles forges inc.	84,5	1 257 313		1 257 313
04	Mauricie	Groupe RCM inc.	59,5	837 909		837 909
05	Estrie	Atelier Poly-Teck inc.	58,5	848 266	120 385	968 651
05	Estrie	DÉFI-SM	30,0	338 647		338 647
06	Montréal	Association Action Plus L.G.S.	45,0	558 646	30 100	588 746
06	Montréal	Atelier Abaco inc.	70,0	741 265		741 265
06	Montréal	Ateliers l'Essor inc.	32,0	367 427	48 959	416 386
06	Montréal	Centre de transition Le Sextant inc.	119,5	1 559 216	306 520	1 865 736
06	Montréal	Centre de transition Le Transit inc.	78,0	946 609		964 609
06	Montréal	Centre juif de travail J.V.S. inc.	65,0	893 118	35 280	928 398
06	Montréal	Placement potentiel inc.	57,5	715 281		715 281
06	Montréal	RécupérAction Marronniers inc.	61,0	728 743	28 197	756 940
07	Outaouais	Centre de travail Laro inc.	73,0	1 004 504		1 004 504
07	Outaouais	Centre Réintek inc.	75,0	886 522	60 000	946 522
08	Abitibi-Témiscamingue	Ateliers Kami inc.	20,5	216 884		216 884
08	Abitibi-Témiscamingue	Ateliers Manutex	29,0	398 534		398 534
08	Abitibi-Témiscamingue	Témabex inc.	59,0	956 074		956 074
09	Côte-Nord - Nord-du-Québec	Groupe de la Côte	13,8	139 387		139 387
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ateliers Actibec 2000 inc.	18,0	277 726		277 726
12	Chaudière-Appalaches	Atel. réad. au travail de Beauce inc.	110,0	1 829 027		1 829 027
12	Chaudière-Appalaches	Cartonek inc.	39,0	549 585	125 250	674 835
12	Chaudière-Appalaches	Centre de sous-traitance Beauce inc.	57,0	978 320	153 281	1 131 601
12	Chaudière-Appalaches	Cétal inc.	34,0	461 133		461 133
12	Chaudière-Appalaches	Horisol coopérative de travailleurs	37,0	504 624		504 624
12	Chaudière-Appalaches	Récupération Frontenac inc.	49,0	612 082	160 335	772 417
12	Chaudière-Appalaches	Société V.I.A. inc.	101,0	1 434 916	129 035	1 563 951
13	Laval	Capeq inc.	102,0	1 086 644		1 086 644
14	Lanaudière	Serlan inc.	37,5	487 471	56 835	544 306
16	Montérégie	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	42,0	489 634		489 634
16	Montérégie	Atelier la flèche de fer inc.	131,0	1 813 518	141 292	1 954 810
16	Montérégie	Certex inc.	70,0	729 275	56 400	785 675
17	Centre-du-Québec	Récupéraction centre du Québec inc.	71,0	960 839		960 839
42	**CTA**		**2 464,8**	**33 324 666**	**1 650 030**	**34 974 696**

(1) Répartition CTA : 1 762,8 postes permanents et 68,0 postes temporaires (1) Répartition SOFI : 631,0 postes permanents et 3,0 postes temporaires

Tableau 19
Subventions versées en 1999-2000 - CTA réguliers et CTA SOFI

	Région	Nom du CTA	Nbre postes subv. (1)	Fonction-nement ($)	Immobili-sations ($)	Total
01	Bas-Saint-Laurent	Ateliers Léopold-Desrosiers in	30,0	478 443		478 443
01	Bas-Saint-Laurent	Centrap inc.	67,5	1 027 881	61 327	1 089 208
01	Bas-Saint-Laurent	Le Groupe Prosac inc.	29,0	482 989	3 549	486 538
01	Bas-Saint-Laurent	Récupération Grand-Portage inc.	23,0	82 026		82 026
01	Bas-Saint-Laurent	Impressions Alliance 9000	44,0	611 394	80 893	692 287
01	Bas-Saint-Laurent	SAITPH de Rimouski inc.	17,0	103 548		103 548
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	63,5	971 236		971 236
03	Capitale-Nationale	Atelier du Martin-Pêcheur	67,0	1 073 906		1 073 906
03	Capitale-Nationale	Ateliers T.A.Q. inc.	99,0	1 282 782	75 000	1 357 782
03	Capitale-Nationale	BFCO inc.	57,0	802 967	61 416	864 383
03	Capitale-Nationale	Hichaud inc.	31,0	402 337	40 237	442 574
03	Capitale-Nationale	Pir-Vir inc.	24,0	349 487	63 859	413 346
04	Mauricie	Atelier des vieilles forges inc.	82,0	1 256 664		1 256 664
04	Mauricie	Groupe RCM inc.	64,0	886 663		886 663
05	Estrie	Atelier Poly-Teck inc.	56,5	825 135	79 165	904 300
05	Estrie	DÉFI SM	0,0	0	100 000	100 000
06	Montréal	Association Action Plus L.G.S.	50,0	466 689	30 100	496 789
06	Montréal	Atelier Abaco inc.	58,0	785 510		785 510
06	Montréal	Ateliers l'Essor inc.	32,0	404 628	48 959	453 587
06	Montréal	Centre de transition Le Sextant inc.	114,8	1 533 980	221 605	1 755 585
06	Montréal	Centre de transition Le Transit inc.	66,0	916 909		916 909
06	Montréal	Centre juif de travail J.V.S. inc.	65,0	874 869	35 280	910 149
06	Montréal	Placement potentiel inc.	54,5	747 357		747 357
06	Montréal	RécupérAction Marronniers inc.	57,0	745 699	94 582	840 281
07	Outaouais	Centre de travail Laro inc.	73,0	1 041 657		1 041 657
07	Outaouais	Centre Réintek inc.	64,5	846 006	60 000	906 006
08	Abitibi-Témiscamingue	Ateliers Kami inc.	21,0	244 675		244 675
08	Abitibi-Témiscamingue	Ateliers Manutex	28,0	490 358		490 358
08	Abitibi-Témiscamingue	Témabex inc.	61,2	986 774		986 774
09	Côte-Nord - Nord-du-Québec	Groupe de la Côte	0,0	0	100 000	100 000
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ateliers Actibec 2000 inc.	18,0	265 817		265 817
12	Chaudière-Appalaches	Atel. réad. au travail de Beauce inc.	108,0	1 754 688		1 754 688
12	Chaudière-Appalaches	Cartonek inc.	38,0	487 471	130 182	617 653
12	Chaudière-Appalaches	Centre de sous-traitance Beauce inc.	62,0	942 845	177 845	1 120 690
12	Chaudière-Appalaches	Cétal inc.	30,0	402 686	50 000	452 686
12	Chaudière-Appalaches	Horisol coopérative de travailleurs	30,0	416 464	36 638	453 102
12	Chaudière-Appalaches	Récupération Frontenac inc.	37,5	527 574	128 306	655 880
12	Chaudière-Appalaches	Société V.I.A. inc.	89,0	1 236 581	61 440	1 298 021
13	Laval	Capeq inc.	94,5	1 414 894		1 414 894
14	Lanaudière	Serlan inc.	34,0	460 545	56 835	517 380
16	Montérégie	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	42,0	551 205		551 205
16	Montérégie	Atelier la flèche de fer inc.	127,0	1 756 344	152 261	1 908 605
16	Montérégie	Certex inc.	67,0	709 531	56 400	765 931
17	Centre-du-Québec	Récupéraction centre du Québec inc.	67,0	897 958	100 191	998 149
	Provision pour comptes à payer au 31 mars 2000			65 626		65 626
42	**CTA + 2 projets CTA(2)**		**2 343,5**	**32 612 798**	**2 106 070**	**34 718 868**

(1) Répartition CTA : 1 704,5 postes permanents et 99,0 postes temporaires (1) Répartition SOFI : 538,0 postes permanents et 2,0 postes temporaires
(2) Les 2 projets CTA sont DÉFI SM et Groupe de la Côte

Tableau 20
Subventions versées en 1998-1999 - CTA réguliers et CTA SOFI

	Région	Nom du CTA	Nbre postes subv. (1)	Fonction-nement ($)	Immobili-sations ($)	Total
01	Bas-Saint-Laurent	Ateliers Léopold-Desrosiers inc.	28,0	418 728		418 728
01	Bas-Saint-Laurent	Centrap inc.	62,0	897 405	22 170	919 575
01	Bas-Saint-Laurent	Le Groupe Prosac inc.	27,5	389 732		389 732
01	Bas-Saint-Laurent	Récupération Grand-Portage inc.	22,3	358 923		358 923
01	Bas-Saint-Laurent	Impressions Alliance 9000	42,0	535 427	39 825	575 252
01	Bas-Saint-Laurent	SAITPH de Rimouski inc.	7,0	80 604	50 000	130 604
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	54,0	803 239		803 239
03	Capitale-Nationale	Atelier du Martin-Pêcheur	59,5	933 985		933 985
03	Capitale-Nationale	Ateliers T.A.Q. inc.	83,0	1 129 111	25 436	1 154 547
03	Capitale-Nationale	BFCO inc.	54,0	752 480	24 150	776 630
03	Capitale-Nationale	Hichaud inc.	29,5	401 052	17 343	418 395
03	Capitale-Nationale	Pir-Vir inc.	22,5	323 927	15 447	339 374
04	Mauricie	Atelier des vieilles forges inc.	84,5	1 084 576		1 084 576
04	Mauricie	Groupe RCM inc.	50,0	691 914		691 914
05	Estrie	Atelier Poly-Teck inc.	53,0	753 705	43 967	797 672
06	Montréal	Association Action Plus L.G.S.	47,5	492 832	30 100	522 932
06	Montréal	Atelier Abaco inc.	53,0	653 510		653 510
06	Montréal	Ateliers l'Essor inc.	31,0	438 272	48 959	487 231
06	Montréal	Centre de transition Le Sextant inc.	111,4	1 622 708	28 284	1 650 992
06	Montréal	Centre de transition Le Transit inc.	58,3	846 927	14 240	861 167
06	Montréal	Centre juif de travail J.V.S. inc.	60,0	829 247	35 280	864 527
06	Montréal	Placement potentiel inc.	53,5	580 477		580 477
06	Montréal	RécupérAction Marronniers inc.	57,4	724 627	48 010	772 637
07	Outaouais	Centre de travail Laro inc.	68,0	947 115	6 680	953 795
07	Outaouais	Centre Réintek inc.	52,5	684 591	60 000	744 591
08	Abitibi-Témiscamingue	Ateliers Kami inc.	20,0	207 215		207 215
08	Abitibi-Témiscamingue	Témabex inc.	58,0	857 622		857 622
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ateliers Actibec 2000 inc.	17,0	313 882		313 882
12	Chaudière-Appalaches	Atel. réad. au travail de Beauce inc.	98,5	1 537 814		1 537 814
12	Chaudière-Appalaches	Cartonek inc.	30,6	435 543	115 976	551 519
12	Chaudière-Appalaches	Centre de sous-traitance Beauce inc.	58,0	864 790	131 352	996 142
12	Chaudière-Appalaches	Cétal inc.	29,0	357 925	50 000	407 925
12	Chaudière-Appalaches	Horisol coopérative de travailleurs	26,0	361 363	10 564	371 927
12	Chaudière-Appalaches	Récupération Frontenac inc.	35,0	458 451	277 843	736 294
12	Chaudière-Appalaches	Société V.I.A. inc.	71,0	985 643	64 000	1 049 643
13	Laval	Capeq inc.	92,5	1 274 568	685	1 275 253
14	Lanaudière	Serlan inc.	35,5	451 913	56 835	508 748
16	Montérégie	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	36,0	461 198	9 332	470 530
16	Montérégie	Atelier la flèche de fer inc.	122,8	1 628 731	697	1 629 428
16	Montérégie	Certex inc.	49,0	452 345	56 400	508 745
17	Centre-du-Québec	Récupéraction centre du Québec inc.	59,5	766 338	51 077	817 415
41	**CTA**		**2 109,8**	**28 790 455**	**1 334 652**	**30 125 107**

(1) Répartition CTA : 1 635,5 postes permanents et 13,6 postes temporaires (1) Répartition SOFI : 460,7 postes permanents

3.1.9 Les organismes de promotion

Le Programme de soutien aux organismes de promotion, comme l'indique son nom, s'adresse aux organismes de promotion. Un organisme de promotion est un regroupement démocratique de personnes ou d'organismes qui s'occupe principalement de la défense des droits, de la promotion des intérêts ou de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Le programme se compose de deux volets distincts : un volet « subvention » et un volet « reconnaissance ». Les conditions d'admissibilité de ces deux volets ne sont pas les mêmes et l'admissibilité d'un organisme au volet « reconnaissance » ne signifie pas qu'il soit admissible au volet « subvention ».

Volet « subvention »

Par ce volet, le programme vise à soutenir financièrement un organisme qui s'occupe principalement de la défense des droits ou de la promotion des intérêts des personnes handicapées.

En 2000-2001, l'Office a accordé des subventions pour un total de 3 759 600 $. La répartition de ces subventions s'est effectuée comme suit :

- 1 441 171 $ attribués à 32 organismes nationaux ou de concertation nationale ;
- 860 000 $ attribués à 19 regroupements d'organismes de base ;
- 1 403 429 $ attribués à 267 organismes de base ;
- 55 000 $ attribués à divers organismes (principalement des regroupements d'organismes de base) pour supporter leurs activités dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

L'année 2000-2001 est la deuxième année du triennat 1999-2002. Les tableaux 21, 22 et 23 montrent la répartition détaillée, par catégorie d'organismes, des subventions attribuées au cours des années 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001. Le tableau 24 présente en synthèse le nombre d'organismes subventionnés et les montants des subventions accordées pour la même période.

Volet « reconnaissance »

Le volet « reconnaissance » vise à reconnaître publiquement la valeur du travail des organismes et à faciliter leur œuvre dans la communauté ainsi que leur accès au soutien d'organismes gouvernementaux, paragouvernementaux ou privés. En 2000-2001, l'Office a émis deux certificats de reconnaissance.

Tableau 21
Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001

Organismes nationaux	1998-1999 $	1999-2000 $	2000-2001 $
Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec (N000035)	62 475	62 475	62 475
Alliance Québécoise des Regroupements régionaux pour l'Intégration des Personnes Handicapées (N000049)	84 169	80 000	80 000
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec (N000018)	50 300	50 300	50 300
Association des groupes d'intervention en défense de droits en santé mentale du Québec (N000017)	33 000	54 000	54 000
Association des paraplégiques du Québec (N000016)	25 000	25 000	25 000
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (N000003)	82 400	87 400	87 400
Association du Québec pour l'intégration sociale (N000004)	54 500	56 500	56 500
Association générale des insuffisants rénaux (N000001)	39 400	39 400	39 400
Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec (N000040)	53 900	53 900	53 900
Association québécoise des étudiants handicapés au post-secondaire (N000057)	33 000	40 000	16 000
Association québécoise de l'épilepsie (N000009)	45 400	45 400	45 400
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (N000012)	87 400	87 400	87 400
Association québécoise des personnes de petite taille (N000021)	35 000	35 000	35 000
Association québécoise pour les enfants atteints d'audimutité inc. (N000026)	59 800	59 800	59 800
Association québécoise pour les troubles d'apprentissage (N000030)	25 000	25 000	25 000
Centre québécois de la déficience auditive (N000007)	77 546	76 996	76 996

Tableau 21 (suite)
Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001

Organismes nationaux	1998-1999 $	1999-2000 $	2000-2001 $
Comité provincial des adultes fibro-kystiques (N000059)	0	10 000	10 000
Conseil pour la protection des malades (N000014)	35 000	35 000	35 000
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (N000006)	76 569	80 000	80 000
Emmanuel, l'Amour qui sauve (N000056)	15 000	15 000	15 000
Fédération des Mouvements personne d'abord du Québec (N000054)	32 500	32 500	32 500
Fédération québécoise des laryngectomisés (N000015)	45 000	45 000	45 000
Kéroul (N000047)	43 683	50 000	50 000
Les Frères et Sœurs d'Émile Nelligan (N000055)	16 000	16 000	18 000
Regroupement des associations de personnes aphasiques du Québec (N000063)	41 800	41 800	41 800
Regroupement québécois pour le sous-titrage inc. (N000058)	15 000	15 000	15 000
Regroupement québécois pour personnes avec acouphènes (N000032)	15 000	15 000	15 000
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (N000002)	80 200	80 200	80 200
Société canadienne de la sclérose en plaques (division du Québec) (N000045)	13 000	10 500	10 500
Société Logique (N000048)	53 100	50 600	50 600
Société québécoise de l'autisme (N000013)	68 000	68 000	68 000
Vision sur l'Art (Québec) inc. (N000061)	20 000	18 000	20 000
Total	**1 423 142**	**1 461 171**	**1 441 171**
Nombre d'organismes	**31**	**32**	**32**

Tableau 22
Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001

Organismes régionaux	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
Région administrative	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
01 Bas-Saint-Laurent	2	90 000	2	90 000	2	90 000
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	40 000	1	45 000	1	45 000
03 Capitale-Nationale	2	90 000	1	45 000	1	45 000
04 Mauricie	1	47 500	1	46 163	1	45 000
05 Estrie	1	45 000	1	45 000	1	45 000
06 Montréal	2	90 000	2	90 000	2	90 000
07 Outaouais	1	45 000	1	45 000	1	45 000
08 Abitibi-Témiscamingue	1	45 000	1	45 000	1	45 000
09 Côte-Nord	1	45 000	1	45 000	1	45 000
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	45 000	1	45 000	1	45 000
12 Chaudière-Appalaches	1	45 000	1	45 000	1	50 000
13 Laval	1	45 000	1	47 167	1	45 000
14 Lanaudière	1	45 000	1	45 000	1	45 000
15 Laurentides	1	45 000	1	45 000	1	45 000
16 Montérégie	2	90 000	2	90 000	2	90 000
17 Centre-du-Québec	1	45 000	1	45 000	1	45 000
Total	**19**	**859 000**	**19**	**858 330**	**19**	**860 000**

Tableau 23
Subventions aux organismes de promotion pour les années financières 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001

Organismes de base	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
Région administrative	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
01 Bas-Saint-Laurent	14	84 460	14	91 660	14	91 660
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	22	114 437	23	118 137	23	118 137
03 Capitale-Nationale	15	84 466	19	100 866	19	95 866
04 Mauricie	16	80 628	20	94 628	21	92 791
05 Estrie	14	78 860	18	91 860	18	89 860
06 Montréal	24	134 703	29	159 891	28	155 391
07 Outaouais	5	30 196	6	34 696	6	34 696
08 Abitibi-Témiscamingue	15	73 396	15	80 296	15	80 296
09 Côte-Nord	8	49 666	12	56 966	12	56 966
10 Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	67 790	11	68 210	11	68 210
12 Chaudière-Appalaches	15	77 079	15	82 079	17	87 079
13 Laval	9	41 859	8	44 692	8	45 359
14 Lanaudière	16	80 854	16	87 054	16	87 054
15 Laurentides	16	86 288	19	96 288	19	94 288
16 Montérégie	22	119 532	27	134 632	27	131 732
17 Centre-du-Québec	12	67 444	13	74 044	13	74 044
Total	**234**	**1 271 658**	**265**	**1 415 999**	**267**	**1 403 429**

Tableau 24
Synthèse du nombre d'organismes subventionnés et des montants accordés d'avril 1998 à mars 2001

	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	Nombre	$	Nombre	$	Nombre	$
Organismes de base	234	1 271 658	265	1 415 999	267	1 403 429
Organismes régionaux	19	859 000	19	858 330	19	860 000
Organismes nationaux	31	1 423 142	32	1 461 171	32	1 441 171
Total	**284**	**3 553 800**	**316**	**3 735 500**	**318**	**3 704 600**

3.1.10 Le soutien à l'expérimentation

Les crédits alloués à ce programme ont été fixés à 500 000 $, portant à 2 035 591 $ l'ensemble des sommes consacrées à ces activités depuis la création du programme en 1994.

En 2000-2001, ce sont 521 181 $ qui ont été dépensés afin de soutenir sept projets « volet expérimentation » et sept projets « volet études et recherches » présentés par autant de promoteurs admissibles. Ce sont les suivants :

Volet « expérimentation »

- Le **Centre québécois de communication non orale**, *Commun.i.mage bonifié et innovateur (N/D 2361-09-22) ;*
- **Audisoft technologies inc.**, *Système MF visuel (N/D 2361-09-19) ;*
- **Cinéphoto S.**, *Projet de recherche sur l'adaptation vidéo, en langue des signes québécoise, de documents imprimés (N/D 2361-09-20) ;*
- **Centre de sécurité civile de la communauté urbaine de Montréal**, *Intervention adaptée en mesures d'urgence, volet personnes handicapées et personnes à mobilité réduite (N/D 2361-09-23) ;*
- **Institut canadien d'éducation des adultes**, *Formation à la citoyenneté et aux droits dans le mouvement des personnes handicapées (N/D 2361-09-24) ;*

- **Centre de communication adaptée**, *Expérimentation d'un logiciel de télécommunication (N/D 2361-09-25) ;*
- **Alliance sherbrookoise pour l'autonomie à domicile**, *Trousse de support à l'autogestion (N/D 2361-09-26).*

Volet « études et recherches »

- Le **Réseau international sur le processus de production du handicap**, *État de situation sur le maintien à domicile pour personnes handicapées (N/D 2361-09-17) ;*
- **Épilepsie Montréal Métropolitain** et **Comité régional des associations en déficience intellectuelle**, *Prévention et résolution des situations de crise (N/D 2361-09-22) ;*
- **Université du Québec à Montréal (UQAM)**, *Inventaire et bilan des programmes de soutien et des services concernant les personnes ayant des incapacités au Québec (N/D 2361-10-01) ;*
- **Consentra inc.**, *Entente spécifique sur l'accès au travail des personnes handicapées en Mauricie (N/D 2361-10-02) ;*
- **1- Conseil québécois de la recherche sociale**, *Impact des incapacités sur la situation des personnes et des familles (N/D 2361-10-03) ;*
- **2- Conseil québécois de la recherche sociale**, *Analyse coûts/bénéfice de l'intégration sociale des personnes ayant des incapacités (N/D 2361-10-04) ;*
- **3- Conseil québécois de la recherche sociale**, *Compensation équitable des coûts supplémentaires liés aux déficiences, incapacités et situations de handicap (N/D 2361-10-05).*

Le tableau qui suit présente le suivi budgétaire du Programme de subventions à l'expérimentation (PSE) au cours de 2000-2001.

Tableau 25
Suivi budgétaire du Programme de subventions à l'expérimentation 2000-2001

VOLET « EXPÉRIMENTATION »	
Projets	**Subvention totale accordée**
Centre québécois de communication non orale	6 000 $
Audisoft technologies inc.	6 000 $
Cinéphoto S.	5 858 $
Centre de sécurité civile de la communauté urbaine de Montréal	25 000 $
Institut canadien d'éducation des adultes	21 800 $
Centre de communication adaptée	15 264 $
Alliance sherbrookoise pour l'autonomie à domicile	24 394 $
Sous-total	**104 316 $**

VOLET « ÉTUDE ET RECHERCHE »	
Projets	**Subvention totale accordée**
Réseau international sur le processus de production du handicap	10 000 $
Épilepsie Montréal Métropolitain et Comité régional des associations en déficience intellectuelle	35 100 $
Université du Québec à Montréal (UQAM)	31 765 $
Consentra inc.	90 000 $
1-Conseil québécois de la recherche sociale	75 000 $
2-Conseil québécois de la recherche sociale	75 000 $
3-Conseil québécois de la recherche sociale	100 000 $
Sous-total	**416 865 $**
TOTAL	**521 181 $**

3.1.11 Les activités de communication

Le mandat de la Direction des communications est d'aider l'Office à remplir adéquatement sa mission fondamentale qui est de favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées au sein de la société québécoise, en faisant connaître cette mission de même que les actions qui en découlent.

Elle planifie et met en oeuvre des actions de communication visant à informer, à sensibiliser et à éduquer les citoyens à l'égard des problématiques vécues par les personnes vivant avec des incapacités, en développant des approches et des outils susceptibles de modifier les attitudes et les comportements.

La direction doit faire connaître l'Office des personnes handicapées du Québec, ses services, ses activités et les programmes qu'il administre. Finalement, elle doit soutenir les autres unités administratives en matière de communication, en particulier la Présidence-direction générale et la Direction des bureaux régionaux.

Concrètement, la réalisation du mandat de la direction se traduit par un ensemble d'activités de communication ainsi que par la production d'outils d'information.

Première année d'existence

L'exercice 2000-2001 représente la première année complète d'existence de la Direction des communications, qui avait été abolie en 1996-1997. La décision de la rétablir faisait suite à l'importance majeure accordée par l'actuelle administration au volet « communication ».

Plan de communication

Au cours de l'exercice, la nouvelle Direction des communications s'est dotée d'un plan de communication. Ce plan est d'une importance capitale, car il définit les grands objectifs d'intervention de l'Office au plan des communications.

Relations avec les médias

L'Office a également eu, au cours de la dernière année, le souci de développer ses relations avec les médias, afin d'être partie prenante de l'actualité et de participer aux grandes questions publiques ayant une incidence sur l'intégration sociale des personnes handicapées.

Site Web

La Direction des communications a comme fonction de gérer le site Web de l'Office. Une ressource humaine est affectée entièrement à cette tâche (webmestre).

La webmestre a procédé cette année à plusieurs améliorations, rendant entre autres la navigation sur le site plus facile pour les visiteurs. Des sections supplémentaires y ont été insérées, ajoutant ainsi de la valeur à l'offre informative. Les mises à jour se font désormais sur une base quotidienne plutôt qu'hebdomadaire. La fréquence mensuelle des visites est d'environ 8 000 comparativement à 5 000 pour 1999-2000, ce qui représente une augmentation de 65 %.

L'Office, tant au niveau national que régional, est de plus en plus sollicité par des individus ou des organisations au plan international. Le site Web de l'Office contribue largement à répondre à des demandes d'information où l'on fait appel à son expertise. C'est plus d'une centaine de demandes individuelles qui ont été traitées durant l'année. Certaines de ces demandes sont référées à des organismes spécialisés qui peuvent y répondre.

Revue *L'intégration*

L'Office a affecté les ressources nécessaires pour faire revivre un outil d'information soit le bulletin ***L'intégration***. Un premier numéro est paru en octobre 2000, suivi d'un deuxième en janvier 2001. L'Office compte publier quatre numéros annuellement et chaque édition est tirée à plus de 7 000 copies.

Semaine québécoise des personnes handicapées

La quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) s'est tenue, pour la première fois cette année, du 1er au 7 juin. Le thème était *Ensemble... Tout le monde y gagne.* Organisée conjointement avec un comité organisateur réunissant plus d'une trentaine de partenaires, elle aura permis à l'ensemble de la population québécoise d'être sensibilisée aux réalités vécues par les personnes handicapées. De plus, un comité de représentants de 38 ministères ou organismes s'est réuni à quelques reprises afin de prendre connaissance des activités prévues par ceux-ci.

La Semaine a été lancée le 24 mai 2000 au Musée du Québec dans le cadre d'une conférence de presse réunissant l'Alliance québécoise des regroupements pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), la Confédération des organismes de promotion du Québec (COPHAN) et l'Office. Un deuxième lancement a eu lieu pour la région de Montréal, à l'hôtel de ville de l'endroit, le 1er juin, en présence du maire Pierre Bourque et de l'Association pour l'intégration sociale (AQIS).

Chaque bureau régional de l'Office a vu, en partenariat avec le milieu associatif, à l'organisation d'activités en région, en tenant compte du thème et des orientations nationales.

Dans le cadre de la Semaine, un nouveau protocole d'entente a de plus été signé le 2 juin entre l'Association des propriétaires d'autobus du Québec et le ministère des Transports, concernant la carte d'accompagnement. Le lendemain, le musée McCord de Montréal a inauguré l'exposition *L'art rassemble*, qui présentait des œuvres produites par des artistes vivant des incapacités. Finalement, l'Office a produit une soirée culturelle d'envergure à Drummondville le 4 juin, mettant en vedette les porte-parole de la SQPH, le groupe humoristique *Les Mecs comiques*.

Par la réalisation de cette activité d'envergure, l'Office joue ainsi son rôle en matière de sensibilisation envers les personnes handicapées.

Tournoi de tennis

Pour une septième année consécutive, l'Office a organisé la *Classique internationale OPHQ de tennis en fauteuil roulant* qui s'est tenue du 30 novembre au 3 décembre 2000. L'activité figurait au programme de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre. L'édition 2000 a été sanctionnée par l'ITF (International Tennis Federation), ce qui la positionne au premier rang de ce type de tournois dans la province.

L'événement aura permis à 28 joueurs de haut calibre de se disputer les honneurs de cette compétition et de se partager 5 500 $ en bourses. De ce nombre, 19 athlètes inscrits étaient du Québec; le reste provenait des autres provinces canadiennes, de la Suisse et des États-Unis.

Au cours des dernières années, le tournoi a pris beaucoup d'ampleur. L'organisation a su s'entourer de collaborateurs tels que l'Association québécoise des sports en fauteuil roulant, la Fédération québécoise de tennis, Tennis Canada ainsi que de Tennis Montréal. C'est grâce aux efforts conjoints de ces organismes que le comité organisateur a pu présenter un événement de qualité.

Relations publiques, publicité et commandites

Un des mandats de la direction est d'assurer la visibilité de l'Office lors d'événements de relations publiques, et ce, dans le but de faire connaître davantage sa mission et ses rôles. L'Office a été ainsi présent lors de nombreux colloques, congrès, expositions et salons spécifiques tant nationaux que régionaux.

L'Office a également appuyé, par le biais de commandites, plusieurs activités spécifiques provenant de demandes du milieu associatif. Ainsi, l'Office a soutenu des événements sportifs à caractère national, provincial et régional, des anniversaires de fondation d'organismes, la présentation d'une pièce de théâtre réalisée par des élèves ayant une déficience intellectuelle de niveau secondaire et l'organisation de colloques et de congrès.

Production et diffusion d'outils d'information

Afin de bien servir sa clientèle et de sensibiliser la population en général, l'Office a produit différents documents dont un guide des ressources pour la région de Montréal, le magazine l'Intégration, différents dépliants ainsi que le Stat-Flash et tout le matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

3.2 Les activités de planification et de contrôle

3.2.1 La vérification interne

La politique opérationnelle de vérification interne de l'Office prévoit que le comité de vérification de l'Office émette des avis concernant les plans et les rapports de vérificateurs externes de même que des avis sur les plans annuels de vérification interne.

Le comité de vérification a tenu une séance au cours de 2000-2001, le comité est composé des membres suivants :

— M. Norbert Rodrigue, président du comité à titre de PDG de l'organisme ;

— M. Martin Comeau, membre du conseil d'administration ;

— M. Jacques Audy, membre du conseil d'administration ;

— Mme Michelle Théroux, directrice générale adjointe.

Les activités durant cette période ont été concentrées sur les suivis des correctifs ayant été apportés aux deux rapports du bureau du Contrôleur des finances en 1998-1999 et 1999-2000. Ces suivis des correctifs portaient sur six recommandations précises, soit :

1- le cadre réglementaire des programmes de subventions ;

2- le plan de délégation en matière de gestion financière ;

3- les engagements financiers ;

4- les états sommaires sur les revenus et les recettes et la mise à jour de la politique de crédits et de recouvrement de l'Office ;

5- l'enregistrement des données au système de gestion budgétaire et comptable ;

6- la démarcation des transactions de fin d'exercice financier et des comptes à payer.

Des activités de supervision ont eu lieu durant l'année 2000-2001. Huit rapports ont été produits entre le 1er avril et le 30 novembre 2000. Trois rapports ont touché le budget de fonctionnement (autres dépenses) et concernaient particulièrement les engagements de premier et deuxième niveau, les catégories de dépenses d'acquisition d'équipement de bureau et de fournitures ainsi que les contrats de services. Cinq rapports concernaient les programmes de subventions dont deux relatifs à la supervision du programme CIT, les autres touchant les programmes CTA, Soutien aux organismes de promotion et Subventions à l'expérimentation.

Ces supervisions ont permis de constater les améliorations que l'Office a apportées à ses contrôles internes ainsi qu'à la qualité et à la fiabilité, en termes de respect des normes, lois et règlements, des données saisies dans son système interne (contrats d'intégration au travail) et dans le système de gestion budgétaire et comptable (SYGBEC).

3.2.2 La gestion de l'informatique

Le Service des ressources informatiques (SRI) a investi, en 2000-2001, principalement dans son infrastructure de communication informatique et de réseautage.

Comme par les années passées, le SRI a offert des services de soutien technique aux utilisateurs, a fait de l'exploitation de données afin de produire des rapports et statistiques, a vu à l'entretien du parc informatique et à la coordination et la dispensation de cours de formation sur les technologies de l'information.

Voici, la liste des projets informatiques amorcés, poursuivis et finalisés au cours de l'année financière 2000-2001.

Projets terminés :

— la mise en place du réseau de télécommunication du secteur sociosanitaire (RTSS) pour le siège social et l'ensemble des bureaux régionaux ;

— l'implantation d'un nouveau logiciel de courrier électronique (ou courriel) interne GroupWise de Novell ;

— le câblage informatique de l'édifice du siège social (à Drummondville) avec du filage plus performant pour le réseau local ;

— la finalisation du développement et l'implantation d'une banque de données commune des partenaires et contacts destinée aux envois postaux ;

— la conception d'un Intranet à l'OPHQ dont la première phase consiste à la mise en place de la fonction d'accueil-référence dans le but de doter les répondants de première ligne d'outils rendant la recherche d'information plus rapide et favorisant l'uniformité dans les réponses fournies et la conservation sur l'intranet des connaissances et de l'expertise des ressources attitrées à cette fonction ;

— participer, conjointement avec le Service des ressources humaines et le Comité de santé et sécurité au travail, à une campagne d'information et de formation sur l'adaptation (ou ergonomie) des postes de travail.

Projets non-terminés (en cours de réalisation) :

— l'attribution d'un contrat d'acquisition et d'implantation d'un logiciel de gestion bibliothécaire (Best Seller) pour le Centre de documentation de l'Office ;

— la participation au projet gouvernemental « Gestion intégrée des ressources (GIRES) » ;

— la réalisation d'un premier prototype du système de suivi des appels téléphoniques en région et de fiches d'intervention. Un deuxième prototype sera testé et si les essais s'avèrent concluants, il sera implanté au cours de la prochaine année ;

— la conception préliminaire d'une banque de données visant dans un premier temps à inventorier et suivre l'évolution des programmes de subventions gouvernementales destinés aux personnes handicapées et, dans un deuxième temps à permettre le suivi des programmes de subventions transférés par l'Office à d'autres ministères, organismes ou partenaires ;

— la rédaction d'une politique d'utilisation de l'Internet à l'intention du personnel. Cette politique est en phase de validation et devrait être adoptée et mise en vigueur au cours de la prochaine année financière.

3.2.3 *Protection des renseignements personnels*

Des suites du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels, le comité créé par l'Office s'est réuni et a terminé l'élaboration de son propre plan d'action.

Au cours de l'année 2000-2001, ce comité a également concentré ses activités à la mise en œuvre de son plan d'action.

C'est ainsi qu'est intervenu, entre l'Office et un fournisseur, un contrat de services visant la destruction des renseignements conformément aux recommandations de la Commission d'accès à l'information.

3.2.4 *La modernisation de la fonction publique*

En adoptant la Loi sur l'administration publique (Loi 82), l'Assemblée nationale a convié l'ensemble des ministères et organismes à faire partie d'une administration publique qui offre des services de haute qualité aux citoyens, utilise le plein potentiel des nouvelles technologies et suscite la fierté de son personnel et le respect des citoyens.

La direction de l'Office a créé « l'équipe du chantier 82 » afin d'identifier les mesures à mettre en place pour réaliser les défis auxquels l'organisation était conviée. Ainsi, cette équipe composée de directeurs et du personnel de chacune des directions a élaboré un projet de planification stratégique triennale 2001-2004 qui a été adopté par le conseil d'administration. De plus, « l'équipe du chantier 82 » a coordonné l'élaboration de la déclaration de services aux citoyens dans laquelle, le président-directeur général s'engage, au nom du personnel, à offrir des services de qualité. Un processus de traitement des plaintes a également été créé et mis en place.

L'Office a privilégié une approche de gestion par projets. Ainsi, seize équipe de projets provenant des différentes directions de l'Office se sont mobilisées afin de proposer les étapes de mise en œuvre de six orientations stratégiques et de trente et un objectifs spécifiques.

Coordonnées du siège social et des bureaux régionaux de l'Office des personnes handicapées du Québec

SIÈGE SOCIAL

309, rue Brock
Drummondville, QC J2B 1C5
Téléphone : (819) 475-8585
Sans frais : 1-800-567-1465
Téléscripteur : 1-800-567-1477
Télécopieur : (819) 475-8753
Web : http ://www.ophq.gouv.qc.ca
courriel : info@ophq.gouv.qc.ca

BAS-SAINT-LAURENT (01)

337, rue Moreault
Rez-de-chaussée 14
Rimouski, QC G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3888
Sans frais : 1-888-505-3888
Téléscripteur : (418) 727-3888
Télécopieur : (418) 727-3535
courriel : bas-st-laurent@ophq.gouv.qc.ca

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN (02)

1299, avenue des Champs-Élysées
Bureau 105
Chicoutimi, QC G7H 6J2
Téléphone : (418) 698-3542
Sans frais : 1-888-698-3542
Téléscripteur : (418) 698-3542
Télécopieur : (418) 698-3546
courriel : saguenay_lac_st-jean@ophq.gouv.qc.ca

CAPITALE-NATIONALE (03)

979, avenue de Bourgogne
Bureau 400
Sainte-Foy, QC G1W 2L4
Téléphone : (418) 643-1599
Sans frais : 1-888-643-1599
Téléscripteur : (418) 643-1599
Télécopieur : (418) 528-0277
courriel : quebec@ophq.gouv.qc.ca

MAURICIE (04)

100, rue Laviolette
Rez-de-chaussée 19
Trois-Rivières, QC G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6926
Sans frais : 1-888-371-6926
Téléscripteur : (819) 371-6926
Télécopieur : (819) 371-6931
courriel : mauricie@ophq.gouv.qc.ca

ESTRIE (05)

200, rue Belvédère Nord
Rez-de-chaussée 01
Sherbrooke, QC J1H 4A9
Téléphone : (819) 820-3771
Sans frais : 1-888-820-3771
Téléscripteur : (819) 820-3771
Télécopieur : 819) 820-3337
Courriel : estrie@ophq.gouv.qc.ca

MONTRÉAL (06)

600, rue Fullum
Bureau 5.06
Montréal, QC H2K 3L6
Téléphone : (514) 873-3905
Sans frais : 1-888-873-3905
Téléscripteur : (514) 873-9880
Télécopieur : (514) 873-4299
Courriel : montreal@ophq.gouv.qc.ca

OUTAOUAIS (07)

170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 3.240
Hull, QC J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3042
Sans frais : 1-888-772-3042
Téléscripteur : (819) 772-3042
Télécopieur : (819) 772-3098
Courriel : outaouais@ophq.gouv.qc.ca

ABITIBI - TÉMISCAMINGUE (08)

255, avenue Principale
Rez-de-chaussée 04
Rouyn-Noranda, QC J9X 7G9
Téléphone : (819) 763-3891
Sans frais : 1-888-762-0891
Téléscripteur : (819) 763-3891
Télécopieur : (819) 763-3566
Courriel : abitibi@ophq.gouv.qc.ca

CÔTE-NORD - NORD-DU-QUÉBEC (09-10)

625, boulevard Laflèche
Rez-de-chaussée 703
Baie-Comeau, QC G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4004
Sans frais : 1-888-295-4004
Téléscripteur : (418) 295-4004
Télécopieur : (418) 295-4008
Courriel : cote-nord@ophq.gouv.qc.ca

GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)

96, Montée de Sandy Beach
Bureau 1.05
Gaspé, QC G4X 2W4
Téléphone : (418) 360-8808
Sans frais : 1-888-368-5808
Téléscripteur : (418) 360-8808
Télécopieur : (418) 360-8812
courriel : gaspesie@ophq.gouv.qc.ca

CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)

979, avenue de Bourgogne
Bureau 400
Sainte-Foy, QC G1W 2L4
Téléphone : (418) 643-1599
Sans frais : 1-888-643-1599
Téléscripteur : (418) 643-1599
Télécopieur : (418) 528-0277
courriel : chaudiere_appalaches@ophq.gouv.qc.ca

LAVAL (13)

1800, boulevard Le Corbusier,
Bureau 105
Laval, QC H7S 2K1
Téléphone : (450) 680-8973
Sans frais : 1-886-680-8973
Téléscripteur : (450) 680-8973
Télécopieur : (450) 680-8979
courriel : laval@ophq.gouv.qc.ca

LANAUDIÈRE (14)

950, rue Saint-Louis
Joliette, QC J6E 3A4
Téléphone : (450) 752-6971
Sans frais : 1-888-752-6971
Téléscripteur : (450) 752-6971
Télécopieur : (450) 752-6975
courriel : lanaudiere@ophq.gouv.qc.ca

LAURENTIDES (15)

500, boulevard des Laurentides
Bureau 1603
Saint-Antoine des Laurentides, QC J7Z 4M2
Téléphone : (450) 569-3025
Sans frais : 1-888-569-3025
Téléscripteur : (450) 569-3025
Télécopieur : (450) 569-3030
courriel : laurentides@ophq.gouv.qc.ca

MONTÉRÉGIE (16)

118, rue Guilbault
Longueuil, QC J4H 2T2
Téléphone : (450) 928-7430
Sans frais : 1-888-928-7430
Téléscripteur : (450) 928-7430
Télécopieur : (450) 928-7437
courriel : monteregie@ophq.gouv.qc.ca

CENTRE-DU-QUÉBEC (17)

309, rue Brock
Rez-de-chaussée 03
Drummondville, QC J2B 1C5
Téléphone : (819) 475-8545
Sans frais : 1-888-475-8545
Téléscripteur : (819) 475-8559
Télécopieur : (819) 475-8550
courriel : centre-du-quebec@ophq.gouv.qc.ca

Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achevé d'imprimer en octobre 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville